



Chaire en
fiscalité et en
finances publiques

ÉVOLUTION DES INÉGALITÉS DE REVENUS AU CANADA ET REGARD SUR LES PROVINCES, **1982-2021** : NOUVELLE ÉVIDENCE TIRÉE DES COMPTES NATIONAUX DISTRIBUÉS

Cahier de recherche 2023/19

SILAS XUEREB

MATTHEW FISHER-POST

FRANÇOIS DELORME

CAMILLE LAJOIE

DÉCEMBRE 2023



Université de
Sherbrooke

REMERCIEMENTS

La Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke tient à remercier de son appui renouvelé le ministère des Finances du Québec et désire lui exprimer sa reconnaissance pour le financement dont elle bénéficie afin de poursuivre ses activités de recherche.

MISSION DE LA CHAIRE DE RECHERCHE EN FISCALITÉ ET EN FINANCES PUBLIQUES

Depuis plus de 20 ans, la mission de la Chaire est à la fois de développer la recherche multidisciplinaire et de diffuser des connaissances sur les enjeux socio-économiques relatifs à la politique fiscale et aux finances publiques. Pour plus de détails sur la CFFP, visitez son site Internet à l'adresse :

<http://cftp.recherche.usherbrooke.ca>.

Silas Xuereb est doctorant à l'University of Massachusetts, Amherst et chercheur au Laboratoire des inégalités mondiales.

Matthew Fisher-Post est chercheur au Laboratoire sur les inégalités mondiales, associé à la Paris School of Economics.

François Delorme est professeur associé à l'Université de Sherbrooke et chercheur au Laboratoire sur les inégalités mondiales.

Camille Lajoie étudie à la London School of Economics et était chercheure à la Chaire en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke.

Les auteurs collaborent aux travaux de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, qu'ils remercient pour l'appui financier qui a rendu possible la réalisation de cette étude.

Les remerciements s'étendent également à Jean-Pierre Aubry, Pierre Fortin, Luc Godbout, Suzie St-Cerny et Thomas Piketty pour leurs commentaires sur ce texte. L'analyse présentée ici n'engage toutefois que les auteurs.

Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques

École de gestion, Université de Sherbrooke

2500, boulevard de l'Université

Sherbrooke (Québec) J1K 2R1

cftp.eg@USherbrooke.ca

Pour citer ce texte :

Silas XUEREB, Matthew FISHER-POST, François DELORME et Camille LAJOIE (2023), *Évolution des inégalités de revenus au Canada et regard sur les provinces, 1982-2021 : Nouvelle évidence tirée des comptes nationaux distribués*, Cahier de recherche n° 2023-19, 38 p.

RÉSUMÉ

Dans cette étude, nous estimons la distribution de la totalité du revenu national au Canada dans son ensemble ainsi que dans les provinces, dont le Québec, et ce, pour la période 1982 à 2021. Nous appliquons la méthodologie des comptes nationaux distribués (mieux connue sous son acronyme anglais « DINA ») aux tableaux fiscaux, combinés aux données des comptes nationaux et aux données d'enquête. Les données sur les revenus avant et après impôt sont analysées.

Nous constatons que les parts des revenus les plus élevées publiées par Statistique Canada dans les comptes nationaux ont tendance à sous-estimer les inégalités de revenus par rapport aux parts des revenus les plus élevées calculées à l'aide de la méthode DINA. Ceci s'explique par le fait que la méthode DINA incorpore dans les revenus des individus non seulement leurs revenus, mais également les revenus du capital non distribués qui sont conservés dans leurs entreprises.

Conformément aux recherches antérieures, les inégalités de revenus au Canada ont augmenté de manière significative de 1982 jusqu'au milieu des années 2000. De 1982 à 2000, le revenu réel des 50 % de Canadiens les plus pauvres a stagné, tandis que celui du 0,01 % le plus riche a quadruplé. Depuis le milieu des années 2000, les inégalités de revenus ont légèrement diminué, même si elles restent bien supérieures aux niveaux observés au début des années 1980.

Parmi les provinces canadiennes, sur la base du revenu disponible, l'Ontario a toujours connu des inégalités plus importantes que le Québec, même si l'écart s'est réduit au cours des dernières années. Le Québec possède le système d'imposition et de transfert le plus progressif des six sous-régions analysées. En Alberta, des niveaux records d'inégalités ont été atteints au milieu des années 2000 et semblent avoir été un facteur important du pic national d'inégalités au cours de cette période.

Les inégalités des revenus après impôt ont d'abord diminué pendant la pandémie parce que d'importants programmes de transferts temporaires ont été mis en place. Cependant, les inégalités des revenus avant impôt ont augmenté (et sont même revenues à des niveaux observés au cours des années 2010), en particulier en 2021, lorsque les bénéfices des entreprises ont atteint des niveaux record.

TABLE DES MATIÈRES

Résumé.....	ii
Introduction.....	1
1. Revue de la littérature – le contexte canadien	4
2. Considérations méthodologiques.....	6
2.1 Ajustements à l'échantillon et le traitement des non-déclarants.....	7
2.2 Le calcul du revenu national avant impôt.....	9
2.3 Le calcul du revenu disponible après impôt	9
2.4 Le calcul du revenu national après impôt.....	10
2.5 Reclassement (« <i>re-ranking</i> »).....	11
2.6 Les comptes provinciaux distribués.....	11
3. Résultats empiriques	13
3.1 Résultats empiriques pour le Canada	13
3.2 Comparaison avec les estimations traditionnelles des inégalités.....	16
3.3 Résultats pour les provinces	19
3.4 Pleins feux sur le Québec – La classe moyenne est-elle piégée ?.....	25
3.5 Comparaison avec les estimations des inégalités tirées des revenus fiscaux des données DAL.....	28
3.6 Revenus de travail et revenus du capital	30
3.7 La pandémie de COVID-19 et l'intervention du Canada	33
3.8 Les inégalités au Canada dans un contexte international.....	34
Conclusion	36
Références.....	38

LISTE DES FIGURES

Figure 1.	Part du revenu national avant impôt des 10 % les plus riches au Canada, 1920 – 2021.....	13
Figure 2.	Parts du revenu national avant impôt et du revenu disponible après impôt des 10 % les plus riches, des 40 % intermédiaires et des 50 % les plus pauvres, 1982 – 2021.	14
Figure 3.	Parts des revenus avant et après impôt pour les groupes faisant partie des 1 % de personnes ayant les revenus les plus élevés, 1982 – 2021.	15
Figure 4.	Évolution du revenu avant impôt par groupe de revenus, Indice 1982 = 100, 1982 – 2021.	16
Figure 5.	Proportion du revenu national net observé dans les données DAL par facteur, 1982 – 2021.	17
Figure 6.	Part des revenus des 1 % les plus riches selon quatre définitions différentes du concept de revenu, 1982 – 2021.	18
Figure 7.	Part du revenu régional avant impôt du 1 % le plus riche dans cinq régions du Canada, 1982 – 2021. .	20
Figure 8.	Parts du revenu national avant impôt et du revenu disponible après impôt des 10 % les plus riches, des 40 % intermédiaires et des 50 % les plus pauvres en Ontario (en haut) et au Québec (en bas), 1982 – 2021.	21
Figure 9.	Différence entre la part du revenu national avant impôt des 10 % les plus riches et la part du revenu disponible après impôt des 10 % les plus riches, par région, 1982 – 2021.	22
Figure 10.	Taux d'imposition effectif moyen par décile et par région, 2021.	23
Figure 11.	Taux effectif de transfert moyen dans les déciles inférieurs, par région, 2021.	24
Figure 12.	Évolution du ratio du top 1 % sur les 50 % inférieurs de la distribution des revenus après impôt entre 1982 – 2021, DINA.	27
Figure 13.	Évolution du 1 % supérieur et du 50 % inférieur de la distribution des revenus après impôt entre 1982 – 2021, DINA.	28
Figure 14.	Proportion du revenu national net observé dans les données DAL par région, 1982 – 2021.	29
Figure 15.	Parts du 1 % le plus riche, utilisant le revenu avant impôt (DINA) par rapport au revenu du marché (DAL), par région, de 1982 – 2021.	30
Figure 16.	Composition des revenus du travail et du capital du 1 % le plus riche et du 0,01 % le plus riche avant impôt, 1982 – 2021.	31
Figure 17.	Revenus moyens du travail et du capital des 50 % les plus pauvres, 1982 – 2021.	32
Figure 18.	Part du revenu national avant impôt du 1 % le plus riche au Canada et dans les pays comparables, 1982 – 2021.	35
Figure 19.	Part du revenu national avant impôt des 10 % les plus riches au Canada et dans les pays comparables, 1982 – 2021.	35

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.	Part du revenu annuel attribuée à différentes tranches de revenu, Québec, 1982 et 2019, DINA.....	25
Tableau 2.	Part du revenu annuel attribuée à différentes tranches de revenu, Québec, 1982 et 2019, Revenus fiscaux tirés des données DAL.....	26

LISTE DES ENCADRÉS

Encadré 1.	Les comptes nationaux distribués (DINA)	2
Encadré 2.	Le Laboratoire sur les inégalités mondiales	3
Encadré 3.	Les différents concepts de revenus selon l'approche DINA.....	8

INTRODUCTION

Au cours de la dernière décennie, en particulier depuis la publication du « Capital au XXI^e siècle » de Thomas Piketty (2014), la recherche sur les inégalités de revenus a explosé. Ce sujet, précédemment laissé de côté par les économistes universitaires et les décideurs politiques en Amérique du Nord, est revenu depuis à l'avant-plan de l'attention du public.

Pour que le débat public sur ce sujet soit éclairé, l'une des premières conditions est de disposer de données fiables permettant de comprendre l'ampleur des inégalités. Ce besoin a conduit les chercheurs du Laboratoire sur les inégalités mondiales à développer les Comptes nationaux distribués (DINA ; Blanchet et al., 2021), soit un cadre permettant de produire des statistiques fiables et comparables au niveau international sur la distribution des revenus.

Les mesures conventionnelles des inégalités de revenus, telles que celles produites publiquement par Statistique Canada, s'appuient sur le concept de revenu disponible dans les données fiscales. Ces mesures présentent deux inconvénients majeurs que la méthodologie DINA s'efforce de résoudre (par exemple, Garbinti et al., 2018 ; Piketty et al., 2018).

Premièrement, les types de revenus déclarés dans les données fiscales n'étant pas nécessairement les mêmes d'un pays à l'autre, ces statistiques sont difficilement comparables à l'échelle internationale. Deuxièmement, tous les revenus nationaux ne sont pas déclarés dans les données fiscales.

Plus important encore, les bénéficiaires non distribués par les sociétés ne sont pas observés dans les données de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, bien qu'ils soient inclus dans le revenu national. Ces revenus reviennent de manière disproportionnée aux personnes à hauts revenus, ce qui signifie que les estimations traditionnelles des inégalités de revenus ont tendance à sous-estimer les revenus au sommet de la distribution. En outre, 10 à 12 % des adultes ne remplissent pas de déclaration de revenus au Canada (Robson et Schwartz, 2020) et leur revenu n'est donc pas pris en compte dans les données fiscales.

L'approche DINA corrige ces problèmes en distribuant l'ensemble du revenu national net aux individus.¹ Cette méthode nécessite de faire certaines hypothèses sur les revenus non observés, mais elle garantit que la définition du revenu est comparable d'un pays à l'autre. De plus, les formes de revenus non imposés et les avantages en nature sont pris en compte.

L'analyse propose des estimations effectuées à l'aide de la méthodologie des comptes nationaux distribués (ci-après DINA) pour le Canada, ainsi que pour les quatre plus grandes provinces (Alberta, Colombie-Britannique, Ontario et Québec), les Prairies (Manitoba, Saskatchewan et Territoires) et les Maritimes (Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard), de 1982 à 2021. Les

¹ Le revenu national net (RNN) est obtenu en retranchant la consommation de capital fixe (CCF), qui correspond au coût d'usage du capital, au revenu national brut. Le revenu national brut est la somme des revenus primaires perçus par les unités économiques domestiques, elles-mêmes ventilées au sein des secteurs institutionnels. Il est égal au produit intérieur brut (PIB) diminué des revenus primaires versés à des unités économiques étrangères et augmenté des revenus primaires reçus du reste du monde par des unités domestiques.

provinces plus petites sont regroupées en deux catégories en raison de la difficulté d'appliquer la méthodologie DINA aux petites économies.

La production d'estimations DINA infranationales est une nouvelle contribution à la littérature, car il y a eu jusqu'ici très peu d'applications de ce type en-deçà du niveau national.

Après avoir donné un aperçu des recherches antérieures sur les inégalités de revenus au Canada, une description de l'application de la méthodologie DINA au Canada est offerte.

Les résultats sont subséquemment présentés et les informations que l'approche DINA peut fournir sont décrites afin de permettre une meilleure compréhension des tendances observées en matière d'inégalités au Canada et dans les provinces de 1982 à 2021.

Encadré 1. Les comptes nationaux distribués (DINA)

La méthode des comptes distribués s'appuie sur des réflexions anciennes et une littérature riche.

Les comptes économiques distribués sont utilisés pour étudier la répartition du revenu national entre les ménages. Ils permettent notamment d'analyser conjointement l'effet redistributif des services publics, des prestations monétaires et des prélèvements.

Ils quantifient également la réduction des inégalités opérée par l'ensemble des transferts publics, versés ou perçus par les ménages. Plusieurs grilles de lecture des résultats sont possibles en regroupant les ménages par groupe de revenus par sexe ou encore par cohortes d'âge.

Un apport majeur permettant la comparabilité internationale est d'élargir le champ de la redistribution en intégrant les transferts en nature, comme la santé et l'éducation.

L'objectif principal des comptes nationaux distribués produits par le Laboratoire sur les inégalités mondiales est de fournir des estimations de la répartition des revenus et de la richesse qui soient harmonisées dans le temps et entre les pays, afin d'être comparables.

Elles sont également cohérentes avec les agrégats macroéconomiques produits par les instituts nationaux de statistique. Elles peuvent donc être considérées comme une extension distributionnelle du système international de comptabilité nationale existant.

Encadré 2. Le Laboratoire sur les inégalités mondiales

Le [World Inequality Lab](#) (WIL, Laboratoire sur les inégalités mondiales) est un centre de recherche spécialisé sur les inégalités dans le monde. Depuis près de dix ans, le WIL travaille à la production et à la promotion de la recherche sur les différentes dimensions des inégalités, entre les pays mais aussi à l'intérieur des pays. Les résultats sont diffusés par le biais de documents scientifiques, de rapports, d'événements, et dans les médias afin d'encourager le débat public sur les inégalités.

Le laboratoire héberge aussi la [World Inequality Database](#) (WID), la plus vaste base de données publique sur les inégalités dans le monde. Aujourd'hui, la base de données rassemble des informations sur l'évolution de la répartition des revenus et des richesses, les inégalités femmes-hommes, et les inégalités climatiques.

Le laboratoire est rattaché à Paris School of Economic, où une [équipe](#) de coordinateurs thématiques et régionaux se charge de la mise à jour régulière de la base de données, en étroite collaboration avec un réseau international de plus de 150 chercheurs affiliés. Le projet du laboratoire est de nature collaborative et cumulative. Toutes les institutions et tous les chercheurs intéressés sont invités à rejoindre cette communauté.

Pour en savoir plus : inequalitylab.world/fr

1. REVUE DE LA LITTÉRATURE – LE CONTEXTE CANADIEN

À l’instar des tendances observées aux États-Unis, de nombreuses données montrent que les inégalités de revenus au Canada, qu’elles soient mesurées par la part des revenus détenue par les contribuables aux revenus les plus élevés, voire même par le coefficient de Gini, ont fortement augmenté au cours des années 1980 et 1990 (Saez et Veall, 2005, Fortin et al., 2012 ; Lemieux et Riddell, 2015 ; Lajoie et Delorme, 2023).

Cependant, bien que les inégalités aient continué à augmenter au milieu des années 2000 et aient diminué pendant la crise financière dans les deux pays, les estimations traditionnelles montrent que les inégalités sont restées relativement stables, voire ont légèrement diminué, au Canada depuis 2009 (Lajoie et Delorme, 2023) et qu’elles ont continué à augmenter aux États-Unis.

L’augmentation des inégalités observée dans les années 1980 et 1990 a fait l’objet de nombreuses explications concurrentes, tandis que l’on a accordé moins d’attention à la baisse des inégalités observée plus récemment depuis la crise financière. Les explications de l’augmentation des inégalités au Canada se répartissent principalement en trois groupes : 1) les changements éducatifs et technologiques, 2) les politiques et les institutions, et 3) la concurrence avec les États-Unis.

L’évolution technologique axée sur les compétences était une explication populaire de l’augmentation des inégalités dans les pays du Nord au cours des années 1990 (par exemple, Berman et al., 1998), mais elle est depuis tombée en désuétude en raison de son incapacité à expliquer les différences de tendances en matière d’inégalités entre les pays du Nord et l’extrême concentration des augmentations salariales au sein des 1 % le mieux rémunéré.

Des recherches récentes suggèrent que si l’évolution technologique a contribué à accroître les revenus des détenteurs de diplômes supérieurs par rapport à ceux des non-diplômés au Canada, cela n’explique qu’une petite partie de l’augmentation des inégalités (Lemieux et Riddell, 2015).

Fortin et al. (2012) ont plutôt mis l’accent sur le rôle des changements institutionnels, tels que la baisse des salaires minimums réels et des taux de syndicalisation, dans l’augmentation des inégalités. Les salaires minimums réels ont augmenté dans la plupart des provinces au cours des années 1980 et au début des années 1990, mais ils ont stagné ou diminué entre le milieu des années 1990 et le milieu des années 2000, lorsque les niveaux d’inégalité les plus élevés ont été atteints. Depuis lors, les salaires minimums réels ont de nouveau augmenté à mesure que les inégalités diminuaient (Galarneau et Fecteau, 2014).

Enfin, Card et al. (2004) ont constaté que le déclin de la syndicalisation était corrélé à l’augmentation des inégalités salariales au Canada, aux États-Unis et au Royaume-Uni au cours des années 1980 et 1990.

Saez et Veall (2005) ont attribué une part importante de l’augmentation des inégalités aux effets du marché du travail américain sur le marché du travail canadien. Ils ont montré que l’augmentation des revenus les plus élevés au Canada reflétait l’augmentation des revenus les plus élevés aux États-Unis et que les personnes qui gagnaient le plus étaient en grande partie celles qui avaient des revenus du travail élevés plutôt que celles qui avaient des revenus du capital élevés.

Bien qu'une évaluation complète des forces contribuant à l'évolution des inégalités dépasse le cadre de la présente étude, nos résultats jettent un nouvel éclairage sur les contributions des revenus du travail et du capital à la croissance des inégalités de revenus au Canada, et le déclin observé depuis le milieu des années 2000.

Au niveau provincial, les estimations traditionnelles des inégalités ont montré que les inégalités de revenu avant et après impôt sont plus élevées dans le reste du Canada qu'au Québec. Alors que les différences au chapitre des inégalités de revenus après impôt peuvent être attribuées à un filet de sécurité sociale plus important au Québec, les différences d'inégalités avant impôt doivent découler d'autres facteurs.

Saez et Veall (2005) attribuent ce phénomène à la concurrence accrue du marché du travail américain pour les Canadiens anglophones à hauts revenus. Ils ont constaté que les inégalités de revenus ont commencé à un niveau plus élevé en 1982 et se sont accélérées plus rapidement pour le reste du Canada que pour les francophones du Québec au cours des années 1990. Il est important de noter que les anglophones du Québec ont connu une accélération similaire des inégalités de revenus à celle du reste du Canada au cours de cette période.

Comme on pouvait s'y attendre, les estimations de la part des revenus détenue par les contribuables aux revenus les plus élevés sont légèrement plus grandes sur la base de l'approche DINA qu'en utilisant les mesures traditionnelles du revenu. Les inégalités de revenus avant et après impôt ont augmenté de façon significative au Canada de 1982 jusqu'au milieu des années 2000. Depuis 2006, la part des revenus avant impôt des contribuables aux revenus les plus élevés a connu une diminution et la part des revenus après impôt de ce même groupe a connu une diminution encore plus importante, reflétant une redistribution croissante de la part du gouvernement.

Malgré ce léger revirement, les inégalités de revenus demeurent nettement supérieures à ce qu'elles étaient au début des années 1980. Le revenu moyen avant impôt a augmenté de 20 % pour les 50 % les plus pauvres depuis 1982, tandis qu'il a plus que doublé pour le 1 % le plus riche et quadruplé pour le 0,01 % le plus riche.

Au niveau provincial, on constate que les inégalités avant impôt ont été plus faibles au Québec et dans le reste du Canada pendant la majeure partie des quatre dernières décennies, même si, depuis le milieu des années 2000, les inégalités avant impôt ont diminué davantage dans toutes les autres régions qu'au Québec. Les inégalités de revenus avant impôt en Alberta ont contribué de manière significative au pic des inégalités nationales au milieu des années 2000, mais elles ont depuis diminué plus que dans toute autre province.

En ce qui concerne les inégalités après impôt, on constate que le système d'imposition et de transfert du Québec est plus progressif que celui des autres régions depuis la fin des années 1990, contribuant à atténuer les inégalités, bien que l'écart se réduise en 2019. Depuis la fin des années 1990, l'Alberta et le reste du Canada ont les niveaux de redistribution les plus bas.

La présente étude cherche également à examiner si le niveau des inégalités de groupes de contribuables à revenu plus faible et à croissance plus lente que l'on trouve dans les estimations traditionnelles des inégalités au Québec se confirme lorsque l'on incorpore la distribution complète du revenu national.

2. CONSIDÉRATIONS MÉTHODOLOGIQUES

Cette section décrit les méthodes utilisées pour distribuer les revenus selon l'approche des comptes nationaux distribués (ci-après DINA)² appliquée pour le Canada. Dans le contexte de l'approche DINA, trois concepts de revenus sont élaborés (voir Encadré 1) :

- Le revenu national avant impôt ;
- Le revenu national après impôt et :
- Le revenu disponible après impôt.

Tous les revenus sont exprimés en dollars constants de 2022.

Notons de prime abord que les concepts de revenus développés au sein de l'approche DINA sont différents des concepts de revenus habituellement rencontrés dans les données de Statistique Canada. Par exemple, les revenus fiscaux sont tirés de la banque de données administratives longitudinales (ci-après DAL) qui comprend un échantillon de 20 % de toutes les déclarations de revenus (Fichier des familles T1 annuel), c'est-à-dire les revenus déclarés à l'Agence du revenu du Canada.³

Ce concept de revenus fiscaux est également différent du concept de revenu utilisé dans les comptes nationaux. Ces derniers utilisent les données de la DAL et plusieurs autres pour calculer le revenu national total (essentiellement le PIB, y compris les revenus non déclarés aux autorités fiscales).

L'approche DINA correspond donc par construction aux totaux des comptes nationaux, alors que les données de la DAL couvrent moins de types de revenus que les comptes nationaux et ne couvrent pas l'ensemble de la population.

Les tableaux de données DAL compilés par Statistique Canada fournissent les revenus moyens pour plusieurs types de revenus de 1982 à 2021, et ce pour chaque centile (plus ceux qui font partie du 0,1 % et du 0,01 % supérieur) de la distribution nationale des revenus à parts égales.⁴

Le critère de tri des données est le revenu du marché défini par les données DAL, auquel sont ajoutés les revenus de l'assurance-emploi (AE), du Régime de pensions du Canada et du Régime des rentes du Québec (RPC/RRQ), desquels sont soustraites les cotisations à l'AE et au RPC/RRQ.

Au sein de chaque centile, il est possible d'observer plusieurs types de revenus, y compris les revenus d'emploi, plusieurs transferts gouvernementaux, les gains en capital, les dividendes et les revenus des travailleurs autonomes, ainsi que les retenues sur la paie et les impôts payés.

² Pour plus de détails sur les concepts de revenu dans l'approche DINA, voir Blanchet et al. (2021), chapitre 2.

³ Pour une définition du « revenu fiscal », voir Blanchet et al. (2021), page 35.

⁴ L'expression « revenus à parts égales » signifie que les revenus des conjoints sont additionnés et ensuite partagés de manière égale entre les deux. Il s'agit de l'unité de population de référence utilisée pour l'approche DINA sur la base des microdonnées fiscales, qui tient compte du fait que les personnes à faibles revenus dont les conjoints ont des revenus élevés ont un meilleur accès aux ressources que les personnes célibataires à faibles revenus. Toutefois, il pourrait s'agir d'une vision trop optimiste ou qui ne correspond pas à la réalité du partage des revenus au sein des couples.

Les statistiques sommaires sur les inégalités de revenus basées sur les données DAL (en utilisant les individus comme unité au lieu des adultes dont le revenu est divisé à parts égales) sont directement disponibles auprès de Statistique Canada.⁵

2.1 Ajustements à l'échantillon et le traitement des non-déclarants

La première étape de la conversion de ces données en DINA consiste à convertir la population incluse dans les données pour qu'elle tienne plutôt compte de tous les résidents canadiens âgés de 20 ans et plus.⁶

Les données DAL comprennent des personnes de tous âges qui ont rempli leur déclaration de revenus ainsi qu'un petit nombre de non-déclarants qui ont un numéro d'assurance sociale ou un lien quelconque avec le système d'imposition.

Afin de respecter les hypothèses des comptes nationaux distribués, il faut d'abord commencer par retirer les déclarants âgés de 20 ans et moins de la base de données. Les données sur la distribution de revenus incluent les déclarants âgés de moins de 25 ans. Étant donné que 33,1 % des déclarants de moins de 25 ans se retrouvent également sous la barre des 20 ans (Robson et Schwartz, 2020), 33,1 % des déclarants de moins de 25 ans ont été retirés de la base de données.⁷

Il faut ensuite ajouter tous les non-déclarants de plus de 20 ans, afin que tous les résidents de plus de 20 ans soient représentés dans les données. Le nombre de déclarants dans les données est comparé aux estimations de la population de la *World Inequality Database* (base de données sur les inégalités mondiales).

La proportion de personnes âgées de 20 ans et plus produisant une déclaration de revenus, observée dans les données DAL, a augmenté au cours des années 1980 et au début des années 1990, avec l'introduction de crédits d'impôt basés sur la déclaration de revenus. En 1982, 87,5 % de la population de 20 ans et plus est observée, pour atteindre 96,1 % en 1994. Cette proportion est restée relativement stable depuis, oscillant entre 95 et 97,3 % chaque année, jusqu'à une légère baisse lors de la pandémie de COVID-19. En 2021, 94,8 % des résidents de 20 ans et plus sont observés.

Les non-déclarants ont ainsi été imputés à la distribution, sur la base de la distribution des revenus des non-déclarants obtenue par Robson et Schwartz (2020) qui ont comparé les données fiscales et les données d'enquête de 2015. Cette distribution implique que jusqu'à 12 % des non-déclarants se trouvent

⁵ Statistique Canada (2022). [Tableau 11-10-0055-01 : Les déclarants à revenu élevé, au Canada.](#)

⁶ La DINA s'intéresse principalement à la répartition des revenus, et non à la répartition de la consommation. Puisque les adultes représentent les principaux salariés, la DINA distribue l'ensemble du revenu national aux adultes plutôt qu'à l'ensemble de la population, y compris les enfants.

⁷ On observe dans les données de Statistique Canada une catégorie d'âge « moins de 25 ans » plutôt que « moins de 20 ans », alors que dans l'approche DINA, on veut inclure les adultes de plus de 20 ans, mais exclure ceux de moins de 20 ans. On peut toutefois trouver dans Robson et Schwarz (2020) la proportion des moins de 25 ans qui ont également moins de 20 ans. Il s'agit probablement d'une simplification que de supposer que la fraction des moins de 20 ans est égale dans toute la distribution des moins de 25 ans, mais la présomption est à l'effet que cela ne change probablement pas beaucoup les résultats. Il en va de même pour les non-déclarants par province. Robson et Schwarz (2020) estiment la proportion de non-déclarants dans l'ensemble de la distribution des revenus, mais malheureusement pas par province. Dans la présente étude, on ne procède donc pas à un ajustement par province pour les non-déclarants. Une province ayant plus de crédits fiscaux remboursables comme le Québec compterait proportionnellement moins de non-déclarants.

dans le décile inférieur de la distribution, avec une distribution relativement uniforme dans les déciles intermédiaires, et seulement environ 5 % dans le décile supérieur.

Une hypothèse additionnelle a été posée, soit qu'il n'y a pas de non-déclarants dans le centile supérieur de la distribution. Avant 1994, quand la proportion d'adultes non observés était plus élevée, cette part imputée dans le bas de la distribution a été revue à la hausse, en supposant que les personnes à faible revenu sont moins susceptibles de déclarer leurs revenus lorsqu'elles ont moins de possibilités de gains.⁸

Encadré 3. Les différents concepts de revenus selon l'approche DINA

Le **revenu avant impôt** est essentiellement le revenu du marché (salaires, traitements, rendements sur les investissements, etc., représentant 100 % du revenu national) avant toute déduction d'impôts ou ajout de transferts, mais après prise en compte du fonctionnement du système de sécurité sociale, de sorte que les cotisations dans un régime de retraite sont soustraites du revenu du marché « pur » et que les prestations de retraite y sont ajoutées.

Cet ajustement permet d'éviter un effet démographique qui donnerait l'impression que les retraités ne gagnent aucun revenu avant impôt (en tant que revenu du marché), ce que le Laboratoire sur les inégalités mondiales appelle le « revenu des facteurs », mais il serait incohérent de comptabiliser les prestations de retraite comme un revenu avant impôt tout en comptabilisant les cotisations dans un régime de retraite comme une dépense ou une déduction. On a donc considéré les pensions comme une rémunération différée et elles sont donc comptabilisées comme un revenu l'année de leur versement.

Le **revenu disponible après impôt** soustrait tous les impôts du revenu avant impôt et n'y ajoute que les transferts en espèces. Par construction, le revenu disponible total [et moyen] après impôt est donc inférieur au revenu total [et moyen] avant impôt.

Le **revenu national après impôt** répartit tous les transferts publics entre les individus, où les dépenses d'éducation et de santé sont généralement distribuées progressivement (i.e. au bénéfice des bas revenus), mais il s'agit bien sûr de prestations en nature plutôt qu'en espèces. Les autres dépenses publiques (par exemple, la défense, les infrastructures, etc.) sont réparties proportionnellement au revenu disponible après impôt.

⁸ L'introduction de plusieurs crédits d'impôt remboursables, qui nécessitent de remplir une déclaration de revenus avant que les personnes qui y sont admissibles puissent les recevoir, a augmenté le nombre total de déclarants au fil du temps, en ajoutant essentiellement des contribuables ayant de faibles revenus non imposables. À titre d'exemple, le pourcentage de la population québécoise âgée de seize ans et plus qui produit une déclaration de revenus est passé de 75 % au milieu des années 1980 à plus de 95 % aujourd'hui.

2.2 Le calcul du revenu national avant impôt

Dans un deuxième temps, tous les revenus nationaux non observés sont répartis dans les données fiscales entre tous les adultes de plus de 20 ans. Les concepts de revenu des données DAL correspondent étroitement au concept de revenu fiscal selon l'approche DINA (ce qui correspond approximativement au revenu observable dans les données fiscales (Blanchet et al., 2021)).⁹

Des mesures du revenu fiscal du travail et de celui du capital sont calculées. Par convention, les revenus des travailleurs indépendants sont traités comme 70 % de revenus du travail et 30 % de revenus du capital.

Pour passer de la distribution du revenu fiscal à la distribution du revenu national avant impôt, nous ajustons le revenu total du travail et du capital pour qu'ils correspondent au revenu total du travail et du capital des comptes nationaux.

Pour les revenus du travail, il y a très peu d'ajustements à faire, car presque tous les revenus du travail sont observables dans les données fiscales. Cependant, seuls 29 % des revenus du capital sont observés chaque année en moyenne. La plupart des revenus du capital restants sont distribués conformément à la distribution des revenus fiscaux du capital. L'accumulation des pensions représente l'exception, puisqu'elle est distribuée selon la distribution des revenus fiscaux du travail.

On obtient ainsi la distribution du revenu national avant impôt, le concept de référence au sein de l'approche DINA pour les revenus de marché, c'est-à-dire les revenus avant le fonctionnement du système d'imposition et de transfert.

2.3 Le calcul du revenu disponible après impôt

À partir des estimations de la distribution du revenu national avant impôt, tous les impôts et transferts publics sont répartis entre les individus afin d'obtenir la distribution du revenu disponible après impôt.

Les impôts se répartissent en quatre catégories principales : l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP), l'impôt sur le revenu des sociétés (IRS), les taxes de ventes et autres impôts directs et enfin, l'impôt foncier.

L'impôt sur le revenu des particuliers étant observé dans les données DAL, est ainsi déduit du revenu national avant impôt, en effectuant un ajustement à l'IRP total pour qu'il corresponde à l'IRP total perçu selon les comptes nationaux (environ 95 % de l'IRP est observé).

L'impôt sur le revenu des sociétés est réparti en fonction de la répartition de l'excédent d'exploitation (profits) des sociétés (dividendes plus bénéfices non distribués).

Les impôts fonciers devraient être répartis en fonction de la répartition de la richesse immobilière. Le fichier de microdonnées à grande diffusion (FMGD) de l'Enquête sur la sécurité financière (ESF) de 2019 a été utilisé pour obtenir la distribution du patrimoine immobilier selon la distribution des revenus avant impôt. Comme les données d'enquête sous-estiment souvent le revenu et la richesse au sommet de la

⁹ Le revenu fiscal est équivalent au revenu imposable, sauf que les déductions sont ajoutées tandis que les exemptions ne le sont pas. L'objectif est de se rapprocher le plus possible conceptuellement de la rémunération totale du marché, dans la mesure où les données (provenant d'une autorité fiscale) le permettent. Nous pourrions donc prosaïquement dire qu'il s'agit de « l'ensemble des revenus contenus dans la données DAL ou dont l'Agence du revenu du Canada a connaissance ».

distribution et que le fichier de microdonnées à grande diffusion de l'ESF n'est disponible que pour 2019, 65 % des impôts fonciers ont été répartis selon la distribution de la richesse immobilière en 2019 et 35 % selon la distribution observée des revenus locatifs.¹⁰

Les impôts sur les ventes et autres impôts directs sont répartis en fonction de la répartition du revenu disponible (revenu avant impôt plus transferts moins impôts et épargne).¹¹

Enfin, les transferts aux particuliers sont observés dans les données DAL. Plus précisément, pour obtenir la distribution du revenu disponible après impôt, les transferts suivants sont ajoutés au revenu national avant impôt, moins les impôts payés : sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti, prestations familiales, crédit pour la TPS/TVH/TVQ, prestation fiscale pour le revenu de travail, aide sociale, indemnisation des accidents du travail, autres crédits d'impôt fédéraux et transferts provinciaux.

L'addition de ces transferts et la soustraction des quatre types d'impôts énumérés ci-dessus donnent la répartition du revenu disponible après impôt.

2.4 Le calcul du revenu national après impôt

Comme les impôts prélevés sont plus importants que les dépenses consacrées aux transferts aux particuliers, le revenu disponible total après impôt est inférieur au revenu national. Pour obtenir la distribution du revenu national après impôt, permettant de comparer les niveaux de revenus entre les pays, le reste des dépenses publiques est réparti entre les individus sous forme de transferts « en nature ».

Il est évidemment difficile de savoir qui bénéficie des dépenses de l'État. Cette répartition nécessite donc de formuler des hypothèses importantes. Pour ce faire, les lignes directrices de l'approche DINA ont été utilisées (Blanchet et al., 2021 et Piketty et al., 2018).

Les dépenses des administrations publiques peuvent être décomposées en dépenses collectives et individuelles.

Les dépenses individuelles des administrations publiques comprennent les dépenses en santé et en éducation, tandis que les dépenses collectives comprennent toutes les autres dépenses des administrations publiques, y compris les dépenses d'administration et de la défense.

Comme le Canada offre un accès relativement égal aux services de santé publique ainsi qu'à l'enseignement primaire et secondaire, les dépenses publiques dans ces catégories sont réparties de manière égale entre tous les individus.

L'accès à l'enseignement supérieur au Canada étant lié au niveau de revenu des familles, une allocation forfaitaire égale constitue un non-sens pour cette forme de dépense individuelle. Les dépenses d'enseignement supérieur et les dépenses collectives ont ainsi été réparties en fonction du revenu

¹⁰ On suppose que l'impôt foncier des entreprises est réparti comme l'impôt sur le revenu des sociétés, i.e. proportionnellement à la propriété des sociétés.

¹¹ Les taux d'épargne par quintile de revenu sont tirés du tableau 36-10-0587-01 de Statistique Canada. Les taux d'épargne pour les centiles supérieurs sont ajustés sur la base des taux d'épargne rapportés aux États-Unis à partir de Saez et Zucman (2016).

disponible après impôt, conformément à Piketty et al. (2018), de sorte que l'inclusion de ces dépenses est neutre pour la distribution des revenus.

2.5 Reclassement (« re-ranking »)

Comme les données tabulées sont utilisées plutôt que les fichiers de microdonnées brutes, il est possible que des reclassements se produisent lors d'un passage de la distribution du revenu national avant impôt à la distribution du revenu après impôt.

Plus précisément, un individu qui se situerait dans le 0,01 % supérieur de la distribution des revenus avant impôt et qui aurait une facture fiscale particulièrement élevée une année donnée peut ne pas se trouver dans le 0,01 % supérieur de la distribution des revenus après impôt.

Pour vérifier si ce reclassement pose un problème, le ratio du revenu moyen après impôt sur le revenu moyen du marché est calculé pour chaque groupe de revenus (Tableau 11-10-0055-01), où la distribution des revenus après impôt est triée par revenu après impôt. Ce ratio est ensuite comparé avec le ratio observé dans les tableaux où les revenus après impôt sont triés par revenu fiscal avant impôt.

Lorsque cet exercice est effectué dans le présent contexte, on observe une légère sous-estimation, toutefois constante, des revenus moyens après impôt dans le décile supérieur. Un ajustement à la distribution des revenus après impôt a donc été apporté, ajustement proportionnel à la sous-estimation observée.¹²

2.6 Les comptes provinciaux distribués

L'estimation des comptes nationaux distribués à un niveau infranational constitue l'une des contributions inédites de la présente étude. En particulier, les comptes nationaux distribués sont estimés au niveau provincial pour l'Ontario, le Québec, l'Alberta et la Colombie-Britannique, ainsi qu'au niveau régional pour les Prairies et les Maritimes.

Ces régions sont combinées afin de garantir une taille de population suffisante pour que les comptes nationaux distribués soient significatifs. Une procédure très similaire à celle du niveau national a été suivie pour construire les comptes provinciaux distribués.

En effet, les tableaux compilés à partir des données DAL sont divisés par province, de sorte que l'on amorce le calcul des estimations provinciales à partir de ces mêmes données fiscales. On obtient des estimations de tous les agrégats provinciaux à partir de 2007 et de la plupart des agrégats provinciaux avant 2007, à partir des comptes économiques provinciaux et territoriaux du Canada.

¹² Notons que ce ne sont en fait pas les mêmes individus qui se retrouvent nécessairement dans le 1 %. Les inégalités seraient légèrement sous-estimées si nous faisons cette hypothèse. C'est la raison pour laquelle on a corrigé ceci au moyen d'un ratio disponible dans les tableaux des revenus fiscaux (données brutes DAL), et on a supposé que le même « ratio de reclassement » prévalait lorsque nous passions d'un impôt sur le revenu strictement fiscal à tous les impôts sur l'ensemble des revenus. Cette question de reclassement est l'une des raisons pour lesquelles il est préférable d'utiliser les microdonnées brutes (avec des millions d'observations) plutôt que les tableaux publiés.

Tous les totaux provinciaux à l'échelle de l'agrégat national sont mis de sorte que la somme des agrégats provinciaux et territoriaux corresponde systématiquement à l'agrégat national.

Pour les cas où les agrégats provinciaux ne sont pas disponibles dans les comptes économiques provinciaux et territoriaux avant 2007 (y compris les impôts fonciers et l'épargne publique), les données fiscales du ministère des Finances du Canada ont été utilisées afin d'estimer les tendances de ces agrégats dans chaque province. Avant de créer la distribution des revenus provinciaux avant impôt, certaines provinces ont été regroupées.

3 RÉSULTATS EMPIRIQUES

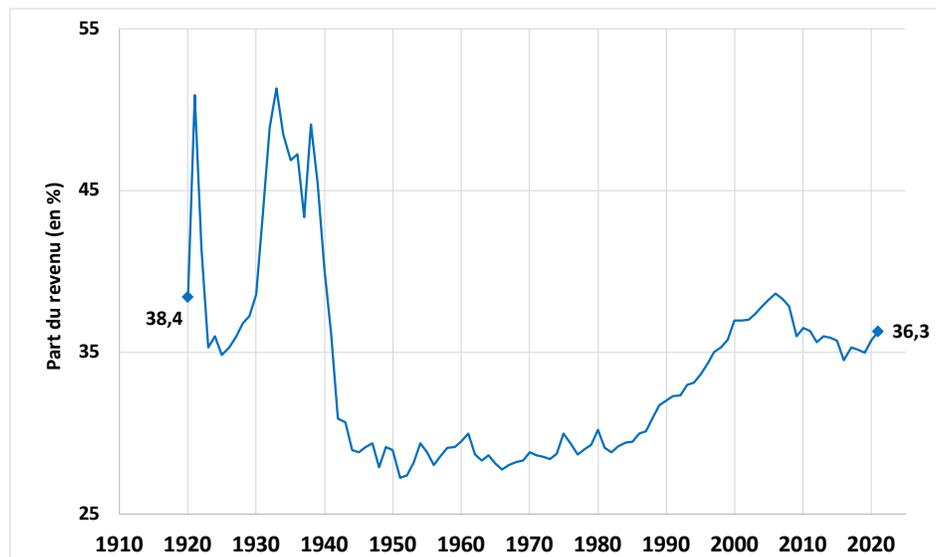
3.1 Résultats empiriques pour le Canada

Une attention est d'abord portée aux inégalités de revenus au Canada, estimées à partir de l'approche DINA.

La Figure 1 montre l'évolution à long terme de la part du revenu national avant impôt des 10 % les plus riches au Canada entre 1920 et 2021. Les estimations pour la période 1982-2021 ont été reliées aux estimations précédentes de Saez et Veall (2005) pour la période 1920-1982.

Les inégalités de revenus au Canada au cours de cette période ont culminé au début des années 1920, puis à la fin des années 1930. La part des 10 % supérieurs a fortement diminué après la Seconde Guerre mondiale et est restée relativement faible jusqu'aux années 1980, où elle a recommencé à augmenter.

Figure 1. Part du revenu national avant impôt des 10 % les plus riches au Canada, 1920 – 2021.



La Figure 2 présente des résultats plus détaillés pour la période 1982 à 2021. Le revenu (national) avant impôt et le revenu (disponible) après impôt sont divisés en trois grands groupes :

- Les 10 % de personnes ayant les revenus les plus élevés;
- Les 40 % de personnes ayant les revenus moyens et ;
- Les 50 % de personnes ayant les revenus les plus faibles.

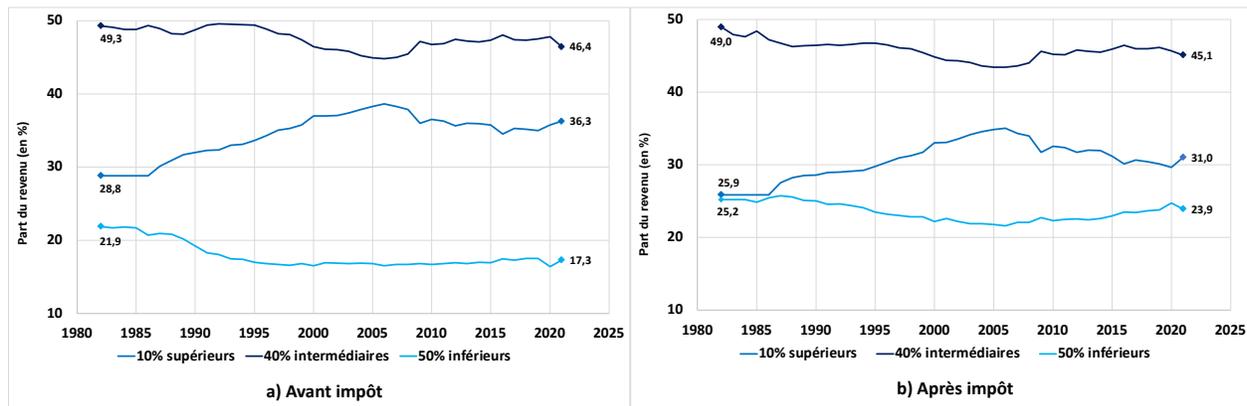
Dans la lignée de la littérature empirique, on observe une augmentation des inégalités du début des années 1980 jusqu'au milieu des années 2000, suivie d'une légère baisse.

La part des 10 % les plus riches du revenu avant impôt est passée de 28,8 % en 1982 à 38,7 % en 2006, avant de retomber à 35,0 % en 2019, avant de remonter à 36,3 % en 2021.

De 1982 à 1995, la majeure partie de cette augmentation a résulté d'une baisse de la part des 50 % les plus pauvres, qui est passée de 21,9 % à 17,0 %. Après 1995, l'augmentation de la part des 10 % supérieurs avant impôt est principalement due à une baisse de la part des 40 % intermédiaires, qui est passée de 49,4 % en 1995 à 44,8 % en 2006.

Depuis 1995, la part du revenu avant impôt des 50 % inférieurs est restée relativement stable, s'établissant à 17,3 % en 2021. En revanche, la part du revenu avant impôt des 40 % intermédiaires a rebondi, passant de 44,8 % en 2006 à 46,4 % en 2021.

Figure 2. Parts du revenu national avant impôt et du revenu disponible après impôt des 10 % les plus riches, des 40 % intermédiaires et des 50 % les plus pauvres, 1982 – 2021.



Les tendances des parts de revenu après impôt sont similaires à celles du revenu avant impôt, sauf en 2020.

En 2020, alors que la part du revenu avant impôt des 50 % les plus pauvres a diminué, la part du revenu après impôt a augmenté en raison des transferts fédéraux sans précédent dans le contexte de la pandémie. Cependant, ce phénomène s'est résorbé pour l'année 2021, avec une recrudescence du revenu avant impôt des 50% inférieurs et une diminution du revenu après impôt pour le même groupe, dans les deux cas, revenant aux niveaux observés en 2019.

Généralement, les parts de revenu avant impôt des 10 % les plus riches et des 40 % intermédiaires sont respectivement supérieures de 3 à 5 points de pourcentage et de 1 à 2 points de pourcentage aux parts de revenu après impôt des 10 % les plus riches et des 40 % intermédiaires

La part de revenu après impôt des 50 % de revenus les plus faibles, au contraire, augmente de 3 à 6 points de pourcentage par rapport à la part de revenu avant impôt en raison du fonctionnement du système d'imposition et de transfert. Depuis qu'elle a atteint son niveau le plus bas (21,6 %) en 2006, la part du revenu après impôt des 50 % les plus pauvres a augmenté de 2,3 point de pourcentage en 2021, alors que la part du revenu national avant impôt des 50 % les plus pauvres n'a augmenté que de 0,7 point de pourcentage, ce qui suggère que le système d'imposition et de transfert est devenu de plus en plus progressif.

Ainsi, sur l'ensemble de la période, la part du revenu avant impôt des 10 % les plus riches a augmenté de manière significative, en grande partie au détriment des 50 % les plus pauvres. La progressivité croissante

du système d'imposition et de transfert a partiellement, mais pas entièrement, compensé cet effet sur la distribution après impôt.

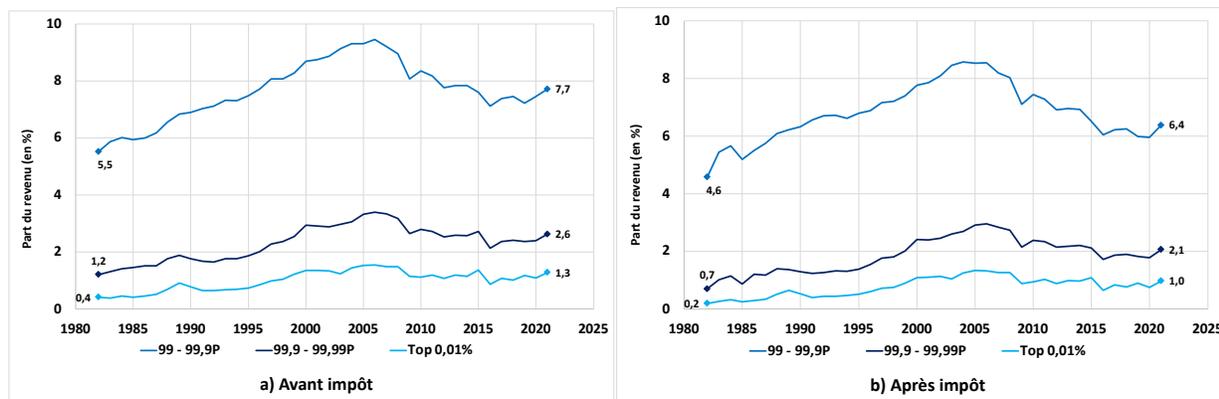
Les données permettent de jeter un peu de lumière sur les estimations de la part de revenu du 1 % le plus riche.

La Figure 3 présente la part de revenu de trois groupes au sein du 1 % supérieur : le 0,01 % supérieur, le 0,09 % suivant (du 99,9e centile au 99,99e centile) et le 0,9 % suivant (du 99e au 99,9e centile).

Les parts de revenu des trois groupes ont augmenté entre 1982 et 2006. La part du revenu avant impôt du 0,01 % supérieur est passée de 0,4 % en 1982 à 1,5 % en 2006, avant de retomber à 1,1 % en 2020. Au cours de la même période, la part du revenu après impôt est passée de 0,2 % à 1,3 %, avant de retomber à 0,7 %. En 2021, la part avant impôt est remontée à 1,3 % et la part après impôt à 1,0 %. Les trois groupes de revenus au sein du 1% supérieur ont connu des augmentations de leurs parts de revenus avant et après impôt en 2021, un sujet sur lequel nous reviendrons dans la section sur la COVID-19.

La baisse significative des parts de revenus de chaque groupe du 1% le plus riche en 2016 peut être attribuée au fait que les Canadiens à hauts revenus, sachant la hausse du taux marginal supérieur de barème d'imposition fédéral en 2016, ont devancé une partie de l'imposition de leurs revenus en 2015 (Voir Osberg, 2020).

Figure 3. Parts des revenus avant et après impôt pour les groupes faisant partie des 1 % de personnes ayant les revenus les plus élevés, 1982 – 2021.



L'augmentation des inégalités au Canada est due à une croissance très inégale – autrement dit, lorsque l'économie canadienne s'est développée au cours des années 1980 et 1990, cette nouvelle richesse n'a pas été adéquatement redistribuée. Au contraire, ces nouveaux revenus ont été entièrement accaparés par la moitié supérieure de la distribution des revenus.

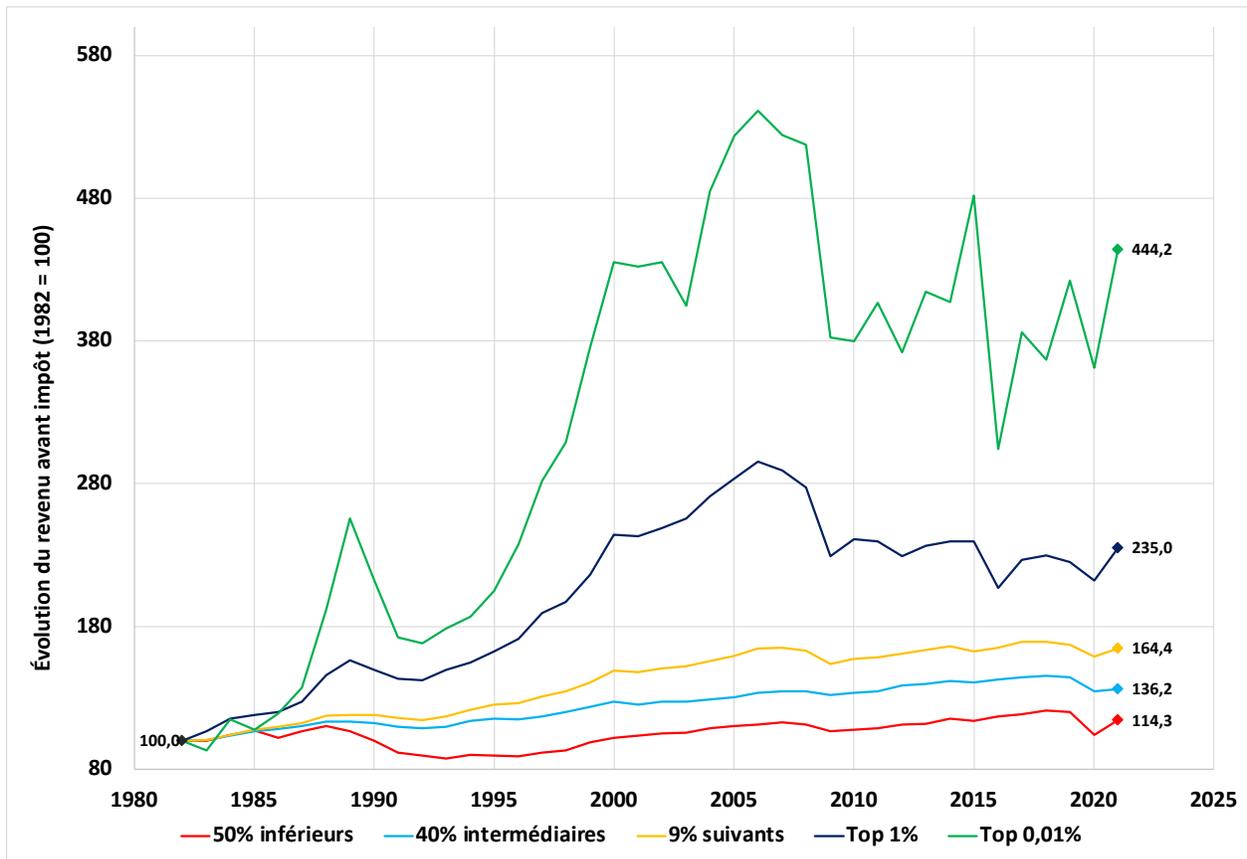
La Figure 4 présente les courbes d'incidence de la croissance pour cinq groupes de revenus.

De 1982 à 2000, les revenus avant impôt des personnes situées dans la moitié inférieure de la distribution des revenus ont stagné, augmentant de moins de 2 points de % sur l'ensemble de la période. En revanche, les revenus du 1 % supérieur ont augmenté de 144,5 % et ceux du 0,01 % supérieur de 334,9 %. Plus le revenu d'un individu a été élevé, plus il a augmenté au cours de cette période.

Depuis 2000, cette tendance s'est inversée, les revenus des 50 % inférieurs augmentant plus que ceux de tout autre groupe jusqu'en 2021 (14,3 points de % depuis 1982). Toutefois, les gains des 50 % inférieurs et des 40 % moyens ont été sérieusement érodés depuis 2019. De 2019 à 2021, les revenus moyens avant impôt des 50 % inférieurs ont diminué de 4,8 points de % et ceux des 40 % intermédiaires de 5,7 points de %. Dans le même temps, les revenus des 1 % les plus élevés ont augmenté de 4,3 points de % et les revenus des 1 % les plus élevés ont augmenté de 5,0 points de %. En outre, les gains des salariés les plus modestes depuis 2000 ont été incroyablement faibles par rapport aux immenses gains réalisés par les salariés les plus élevés au cours des décennies précédentes.

Il en résulte que, de 1982 à 2021, sur la base d'un indice 100, le revenu moyen des 50 % les plus pauvres a augmenté de 14,3 %, contre 36,2 % pour les 40 % intermédiaires, 64,4 % pour les 9 % suivants, 135,0 % pour le 1 % le plus riche et 344,2 % pour le 0,01 % le plus riche.

Figure 4. Évolution du revenu avant impôt par groupe de revenus, Indice 1982 = 100, 1982 – 2021.

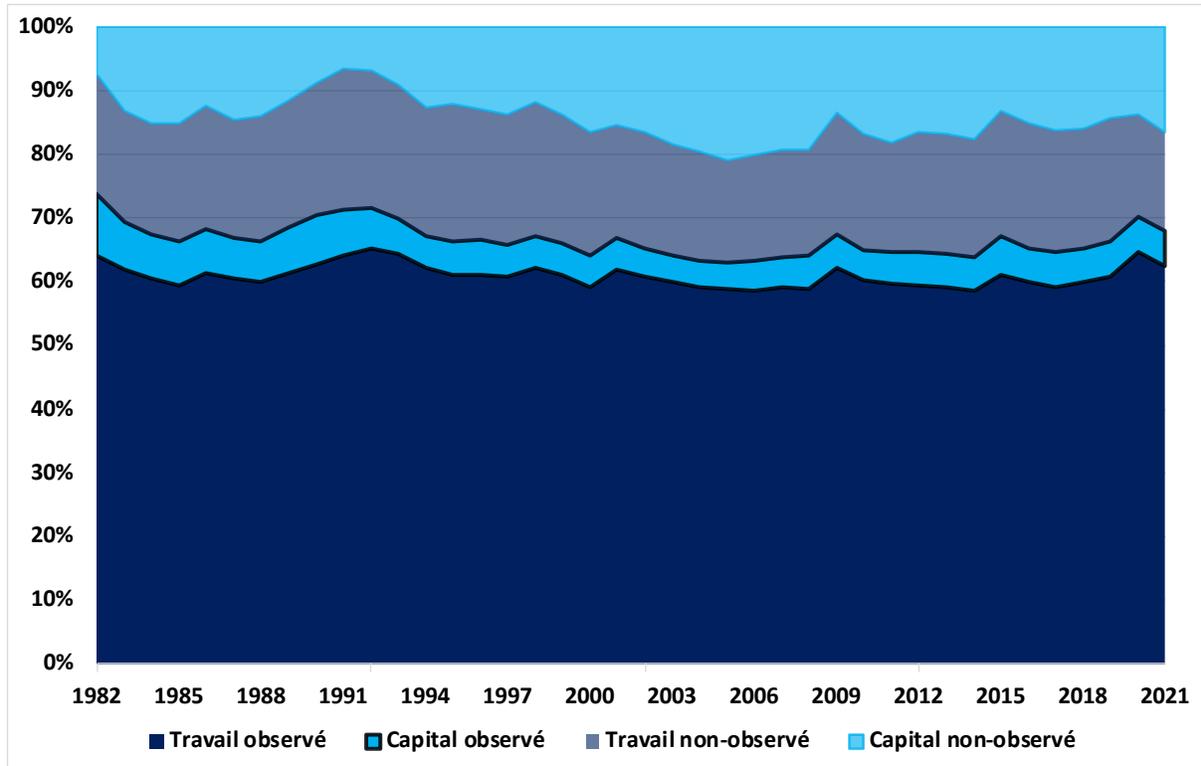


3.2 Comparaison avec les estimations traditionnelles des inégalités

Qu'est-ce que ces résultats des comptes nationaux distribués ajoutent à la littérature et aux statistiques antérieures sur les inégalités de revenus au Canada ? Pour illustrer la contribution de la DINA, la ligne noire

de la Figure 5 présente la proportion du revenu national net observée dans les données DAL pour chaque année. En moyenne, seulement 66,6 % du revenu national net est observé dans les données fiscales chaque année – autrement dit, un tiers du revenu national n’est attribué à personne dans les statistiques traditionnelles sur les inégalités.

Figure 5. Proportion du revenu national net observé dans les données DAL par facteur, 1982 – 2021.



La distribution de ce tiers du revenu national peut avoir un effet significatif sur les statistiques en matière d’inégalités, comme le montre la Figure 6 ci-dessous.

L’inclusion de ce revenu manquant dans les statistiques d’inégalités tend à exacerber les estimations des inégalités, car si la majeure partie du revenu du travail est observée dans les données DAL (76 % en moyenne), seuls 29 % du revenu du capital sont observés chaque année dans les données DAL, et le revenu du capital est plus inégalement réparti que le revenu du travail.

La Figure 6 présente la part du revenu avant impôt du 1 % supérieur, comparée aux parts de revenu du marché, en utilisant à la fois des parts égales (ES) (i.e. « equal split ») et les individus (IND) comme unités.

Les parts de revenu du marché des particuliers sont tirées directement des données publiques de Statistique Canada, tandis que la série des revenus du marché à parts égales est calculée à partir des compilations spéciales de Statistique Canada.¹³

¹³ Statistique Canada (2022). [Tableau 11-10-0055-01 : Les déclarants à revenu élevé, au Canada.](#)

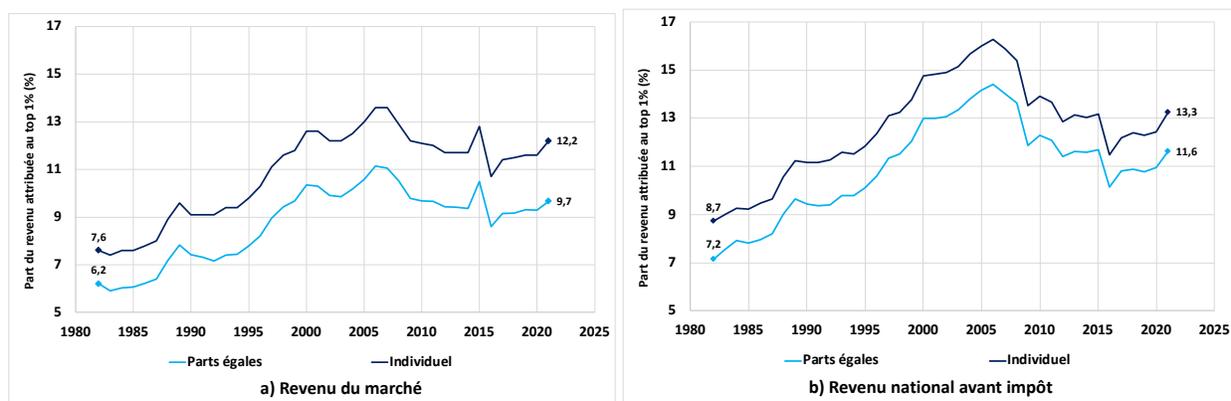
Cette comparaison permet d'estimer l'effet du passage du concept traditionnel d'inégalités dans le revenu de marché aux inégalités dans le revenu national avant impôt, qui distribue l'ensemble du revenu national aux individus, ainsi que l'effet du passage de l'unité d'analyse individuelle à l'unité d'analyse à parts égales, qui est l'unité généralement utilisée dans les estimations selon l'approche DINA.

On constate, premièrement, que les quatre mesures suivent en grande partie les mêmes tendances. La part des revenus des 1 % les plus élevés a augmenté de manière significative du début des années 1980 jusqu'au milieu des années 2000, avant de chuter brutalement après la crise financière, et ce pour les quatre mesures.

Deuxièmement, les parts du 1 % supérieur du revenu national avant impôt sont systématiquement supérieures de 1 à 3 points de pourcentage aux parts du revenu de marché, peu importe l'unité de mesure.

La part du 1 % supérieur du revenu du marché des particuliers a varié de 8,7 % en 1982 à 16,3 % en 2006. L'utilisation du revenu national avant impôt avec les personnes physiques comme unité aboutit à une part plus élevée du 1 % supérieur (de 8,9 % en 1982 à 16,5 % en 2006), car une grande partie des revenus non pris en compte dans les données fiscales sont des profits non distribués des entreprises, qui appartiennent principalement à des Canadiens à hauts revenus.

Figure 6. Part des revenus des 1 % les plus riches selon quatre définitions différentes du concept de revenu, 1982 – 2021.



Note. IND – individus. ES – partage égal. Les séries sur le revenu du marché des particuliers sont tirées du tableau 11-10-0055-01 de Statistique Canada ; les séries sur le revenu du marché, à parts égales, sont tirées d'un tableau sur mesure de Statistique Canada.

Le passage de l'individu aux adultes à parts égales comme unité d'analyse réduit toutefois les parts des revenus les plus élevés de 1 à 2 points de pourcentage. Les parts du revenu national avant impôt du 1 % supérieur, en utilisant des adultes à parts égales, varient de 7,2 % en 1982 à 14,4 % en 2006. La baisse des inégalités, due au passage des individus aux adultes à parts égales reflète les inégalités de genre – la plupart des personnes faisant partie du 1 % des revenus individuels les plus élevés sont des hommes (en 2020, 74,4 % étaient des hommes), donc lorsque leur revenu est partagé à parts égales avec leur conjoint, leurs revenus sont considérablement réduits.

Dans l'ensemble, il est clair que, tout au long de la période 1982 – 2021, les parts des revenus les plus élevés publiées par Statistique Canada sous-estiment les inégalités de revenus par rapport aux parts des revenus les plus élevés calculées à l'aide de l'approche DINA.

Cela s'explique par le fait que l'approche DINA tient compte des personnes qui ne déclarent pas leurs revenus et des revenus du capital non distribués qui sont conservés dans les entreprises.

Il convient donc de garder à l'esprit que les estimations des inégalités présentées dans la présente analyse en utilisant des adultes à parts égales seraient plus élevées si elles étaient basées sur des individus en tant qu'unité d'analyse.

3.3 Résultats pour les provinces

La Figure 7 présente les parts du revenu avant impôt du 1 % supérieur dans six régions et dans l'ensemble du Canada.

Tout d'abord, on constate que les tendances en matière d'inégalités ont été similaires dans l'ensemble du Canada. Cela suggère que, bien que les facteurs et politiques au niveau provincial aient un certain effet sur les niveaux d'inégalités, les facteurs et politiques qui affectent l'ensemble du Canada ont joué un rôle plus important dans l'évolution des inégalités au cours des 40 dernières années.

Tout au long de la période, la région des Prairies a systématiquement affiché l'une des plus faibles parts de revenu avant impôt des 1 % les plus riches de toutes les régions.

Jusqu'au début des années 2010, le Québec avait généralement la plus faible part de revenu avant impôt du 1 % supérieur, parmi les quatre grandes provinces. Toutefois, depuis le début des années 2010, la part du 1 % supérieur est restée stable au Québec alors qu'elle a diminué en Colombie-Britannique et en Alberta, ce qui a conduit le résultat du Québec à dépasser celui de ces provinces.

L'Ontario ou l'Alberta ont toujours eu la part la plus élevée du 1 % le plus riche, celle de l'Alberta atteignant des sommets au début et au milieu des années 2000. Les parts du 1 % supérieur de l'Alberta ont été plus volatiles que celles de toute autre région, ce qui reflète probablement la dépendance du 1 % supérieur de l'Alberta à l'égard de l'industrie pétrolière et gazière.

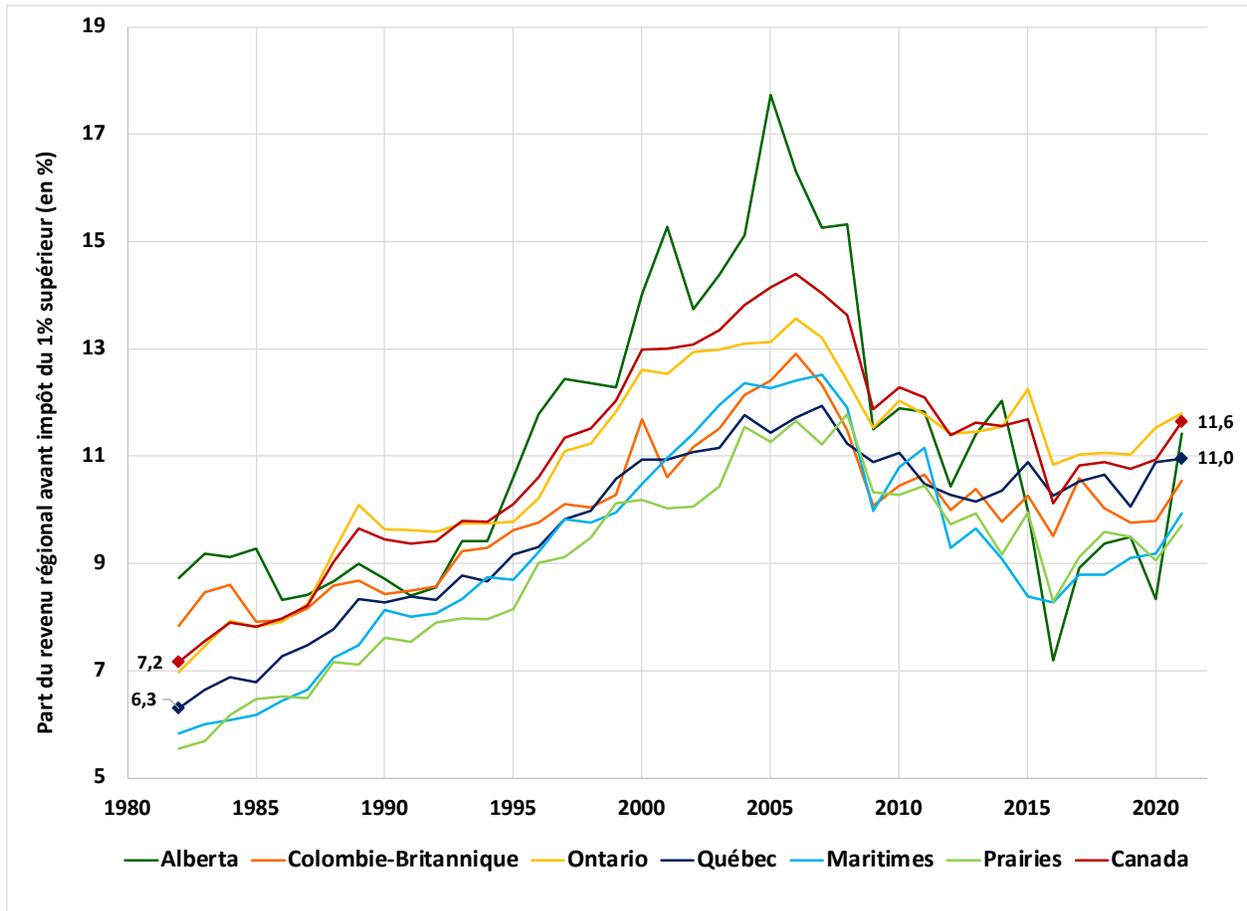
Les bénéfices avant impôt de l'industrie pétrolière et gazière, qui ont également atteint un sommet au milieu des années 2000 et se sont effondrés en 2015 et 2016, présentent une forte corrélation avec les parts du 1 % le plus riche en Alberta.¹⁴

Dans l'ensemble, les travailleurs des secteurs de la finance et des assurances ainsi que de l'exploitation minière, pétrolière et gazière étaient surreprésentés parmi les 1 % les plus riches au milieu des années 2000 et ont vu leurs revenus augmenter considérablement au cours de ces années (Lemieux et Riddell, 2015 ; Xuereb, 2022). Les conditions extrêmement rentables dans ces industries ont probablement

¹⁴ Pour la période 1988-2019, la corrélation est de 0,68. Pour les profits de l'industrie pétrolière et gazière, voir <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/en/cv.action?pid=3310000701>.

contribué de manière significative au pic de la part du 1 % supérieur en Alberta, ainsi qu'à l'échelle nationale, au milieu des années 2000.

Figure 7. Part du revenu régional avant impôt du 1 % le plus riche dans cinq régions du Canada, 1982 – 2021.



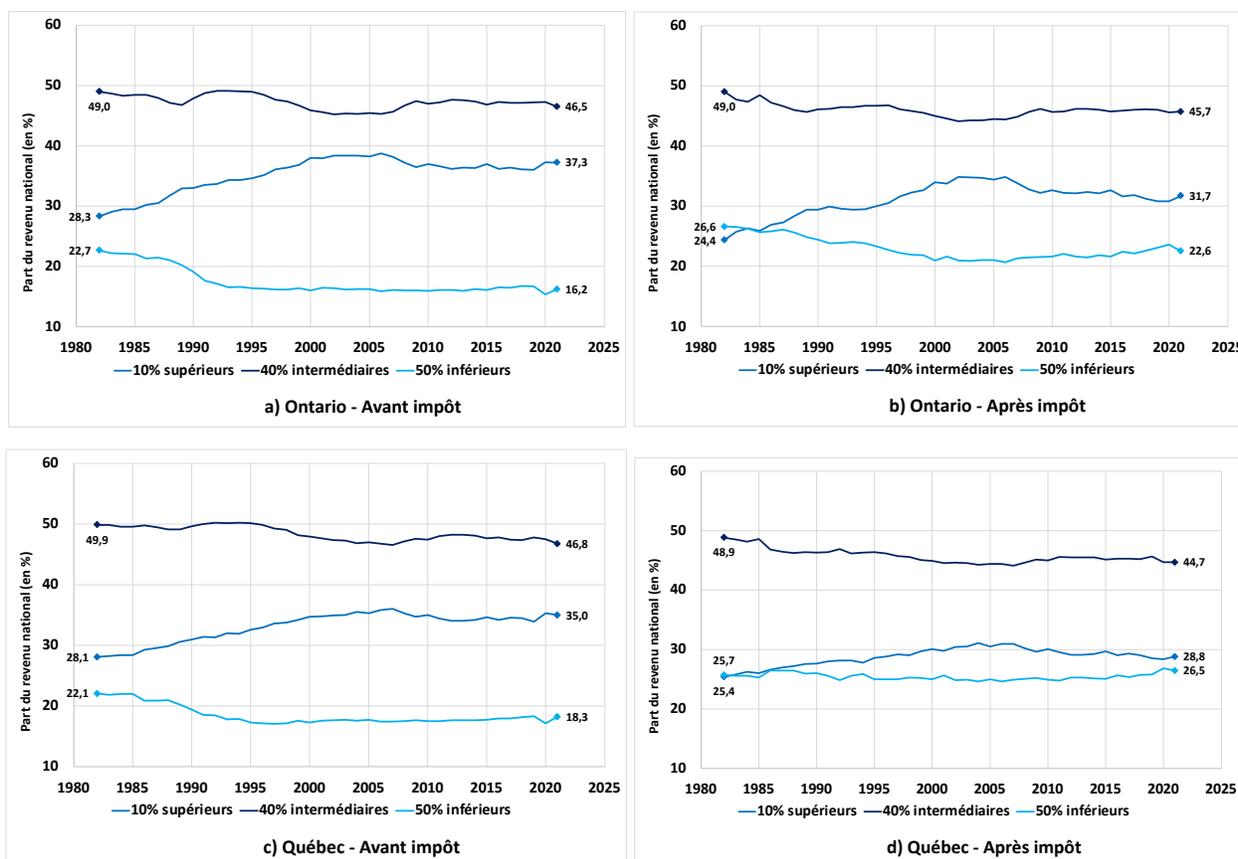
Pour mieux comprendre les différences dans la distribution des revenus, on peut se pencher sur les effets du système d'imposition et de transfert dans les deux plus grandes provinces du Canada, l'Ontario et le Québec.

La Figure 8 présente les parts de revenu avant et après impôt pour les 10 % les plus riches, les 40 % intermédiaires et les 50 % les plus pauvres, de 1982 à 2021.

Comme pour les parts de revenu avant impôt des 1 % supérieurs, les tendances en matière de parts de revenu sont très similaires dans les deux juridictions. Cependant, l'Ontario a toujours eu une part de revenu avant impôt plus élevée pour les 10 % supérieurs et une part de revenu avant impôt plus faible pour les 50 % inférieurs.

L'écart entre les deux provinces est encore plus important pour les parts de revenu après impôt, en particulier pour les 50 % les plus pauvres. En 2021, la part des revenus après impôt des 50 % inférieurs était de 22,6 % en Ontario et de 26,5 % au Québec.

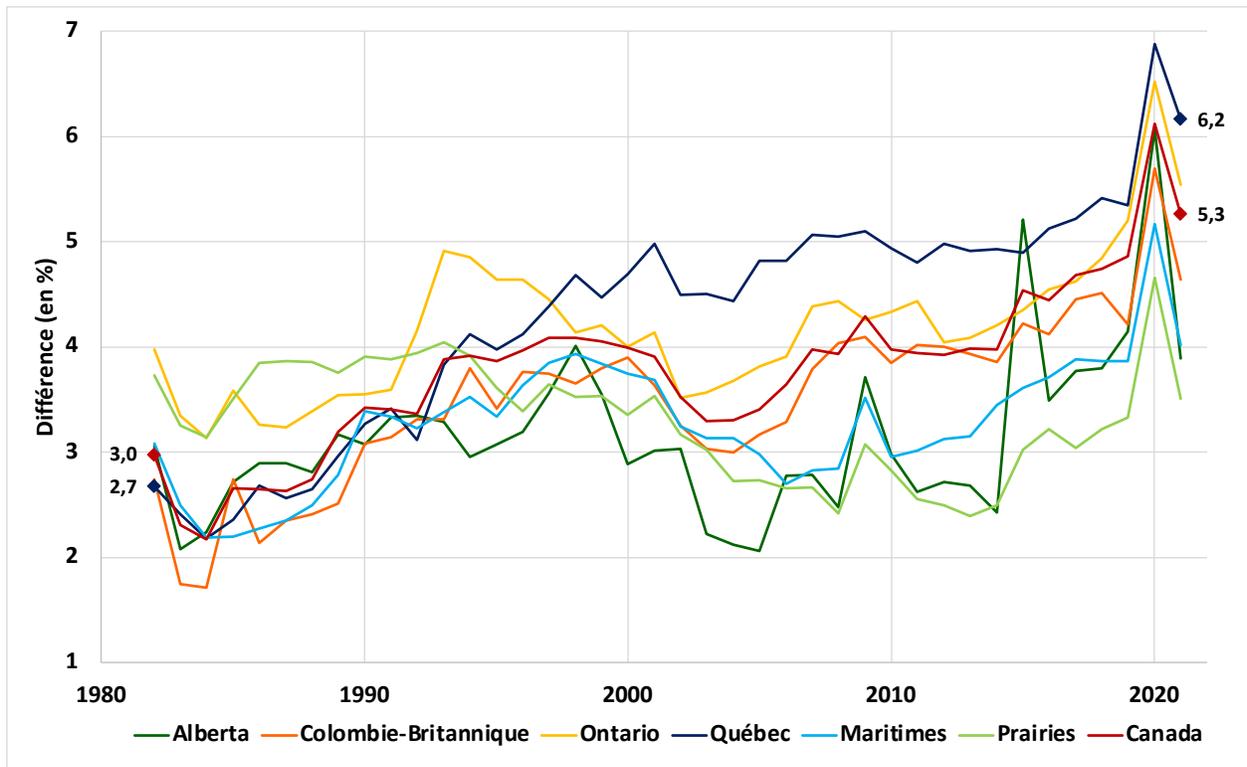
Figure 8. Parts du revenu national avant impôt et du revenu disponible après impôt des 10 % les plus riches, des 40 % intermédiaires et des 50 % les plus pauvres en Ontario (en haut) et au Québec (en bas), 1982 – 2021.



Pour évaluer l'impact du système d'imposition et de transfert sur les inégalités de revenus dans chaque région, la Figure 9 présente la différence entre la part de revenu avant impôt et la part de revenu après impôt des 10 % les plus riches dans chaque juridiction. Dans l'ensemble, le système d'imposition et de transfert du Canada est devenu légèrement plus progressif au fil du temps, réduisant la part des 10 % supérieurs d'environ 3 points de pourcentage en 1982 et d'environ 5 points de pourcentage en 2021 (2020, à plus de 6 points de pourcentage), est une valeur aberrante causée par les transferts gouvernementaux liés à la pandémie).

Le système d'imposition et de transfert du Québec est plus progressif que celui des autres régions depuis la fin des années 1990, bien que l'écart se réduise en 2019. Depuis la fin des années 1990, l'Alberta, les Prairies et les Maritimes ont les niveaux de redistribution les plus bas.

Figure 9. Différence entre la part du revenu national avant impôt des 10 % les plus riches et la part du revenu disponible après impôt des 10 % les plus riches, par région, 1982 – 2021.



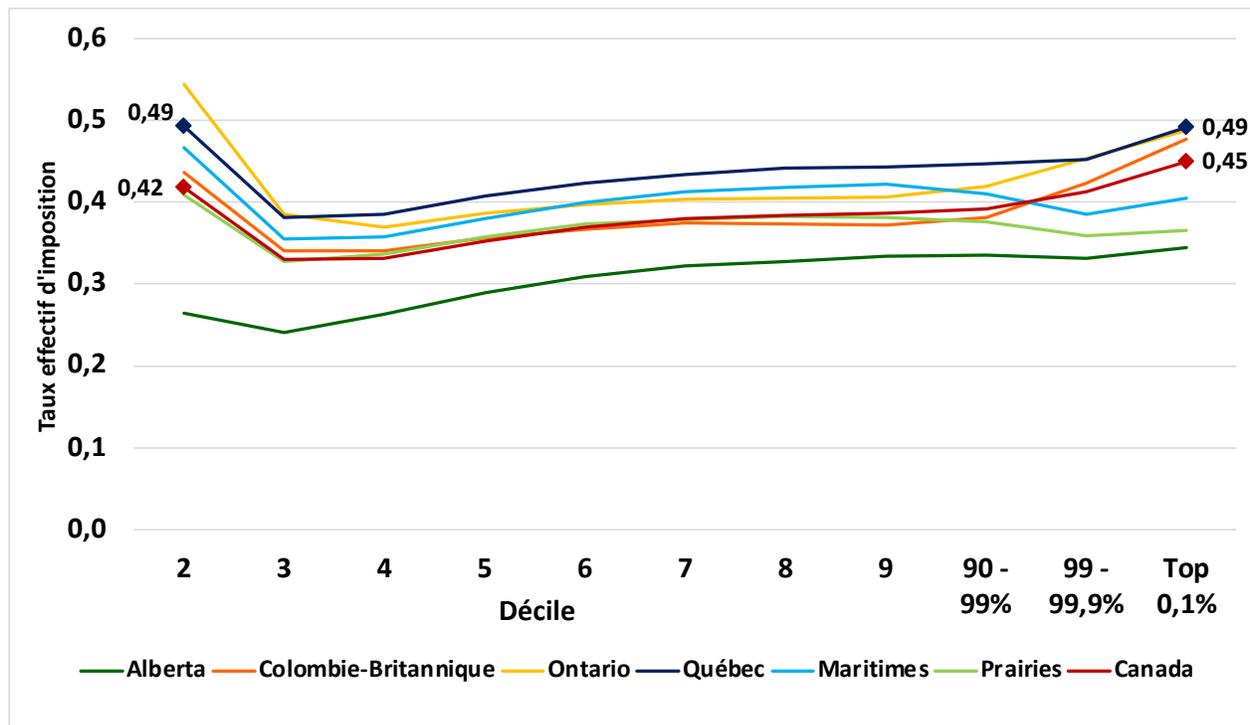
Il est possible d'examiner les raisons pour lesquelles le système d'imposition et de transfert du Québec est plus progressif que celui de l'Ontario et du reste du Canada de manière empirique en observant les impôts payés et les transferts reçus à travers la distribution des revenus en 2021.

Les taux effectifs d'imposition, calculés en tant que somme des impôts sur le revenu des particuliers et sur le revenu des sociétés, des impôts sur le patrimoine et la propriété, ainsi que des charges sociales, divisée par le revenu national avant impôt, sont présentés dans la Figure 10.

Le Québec a les taux effectifs d'imposition les plus élevés dans la majeure partie de la distribution, avec des taux particulièrement élevés dans les déciles supérieurs. Cela contribue à amenuiser les inégalités après impôt au Québec.

Au Canada, le taux effectif d'imposition est de 42 % dans le deuxième décile, plus élevé que dans les déciles intermédiaires en raison du caractère régressif des taxes de ventes.

À partir du troisième décile, le système d'imposition devient légèrement progressif, les taux effectifs d'imposition moyens passant de 33 % dans le troisième décile à 39 % pour le décile le plus élevé, à l'exclusion du 1 % supérieur, et à 45 % pour le 0,1 % supérieur.

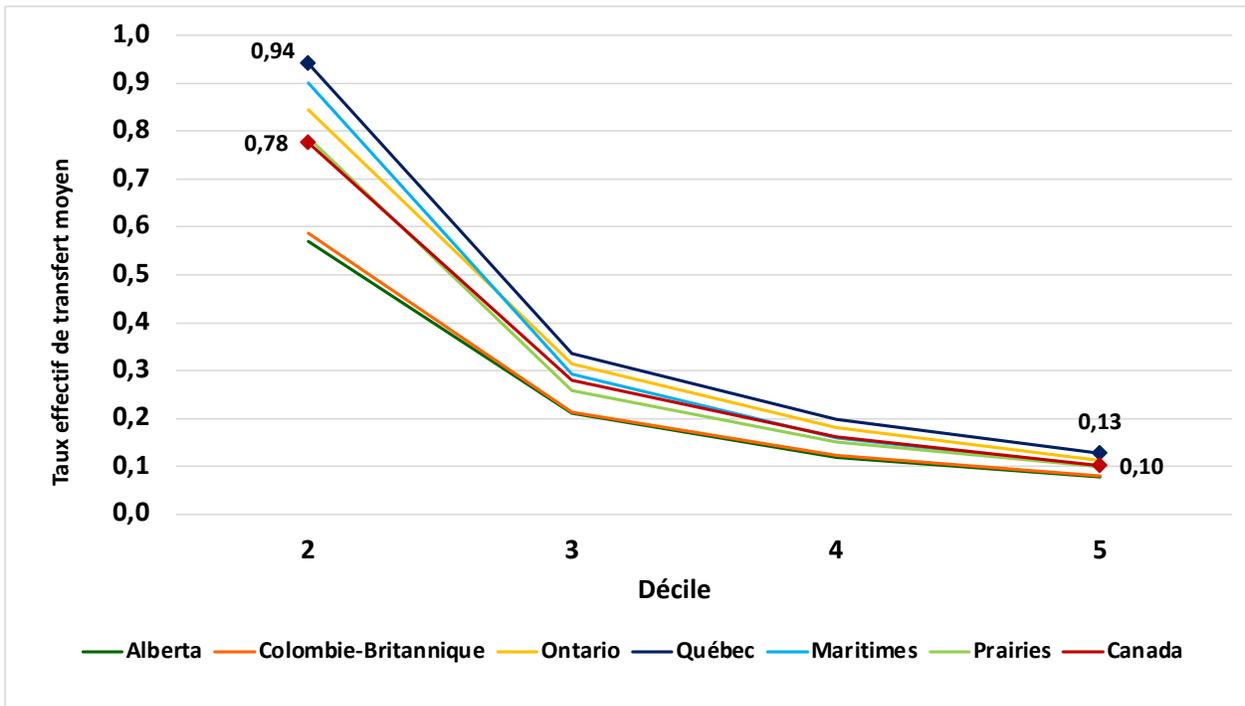
Figure 10. Taux d'imposition effectif moyen par décile et par région, 2021.

Note. Le taux effectif d'imposition est défini comme étant la somme de tous les impôts payés, y compris l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés, l'impôt foncier, l'impôt sur les ventes et l'impôt sur les salaires, divisée par le revenu total avant impôt. Le premier décile est exclu en raison du nombre important de personnes ayant un revenu avant impôt négatif dans ce groupe.

Une autre mesure de la progressivité du système d'imposition et de transfert dans chaque région est la moyenne des taux effectifs de transfert pour les déciles situés dans la moitié inférieure de la distribution des revenus, présentée dans la Figure 11.

Le Québec a les taux les plus élevés dans chaque décile, avec plus de 90 % du revenu disponible avant impôt provenant des transferts gouvernementaux dans le deuxième décile de revenu.

D'une part, pour les 50% inférieurs, les transferts gouvernementaux plus élevés, combinés avec des taux effectifs d'imposition plus faibles font qu'au net, cette tranche de revenu bénéficie de transferts nets. D'autre part, les impôts plus élevés dans les 50 % supérieurs contribuent à la plus grande progressivité du système d'imposition et de transfert au Québec. La Colombie-Britannique et l'Alberta ont les taux effectifs de transferts les plus bas.

Figure 11. Taux effectif de transfert moyen dans les déciles inférieurs, par région, 2021.

Note : Le taux effectif de transfert est la somme des transferts gouvernementaux reçus, y compris la SV, le SRG, l'aide sociale, l'allocation canadienne pour enfants, le crédit pour la TPS/TVH, l'allocation canadienne pour les travailleurs, les prestations familiales et les autres crédits d'impôt remboursables fédéraux et provinciaux, divisée par le revenu total avant impôt. Le premier décile est exclu en raison du nombre important de personnes ayant un revenu avant impôt négatif dans ce groupe.

3.4 Pleins feux sur le Québec – La classe moyenne est-elle piégée ?

Le Tableau 1 montre l'évolution des parts du revenu annuel détenues par différents groupes de revenus selon le revenu de marché et le revenu disponible pour deux années, soit 1982 et 2019, sur la base des comptes provinciaux distribués (approche DINA).

Tableau 1. Part du revenu annuel attribuée à différentes tranches de revenu, Québec, 1982 et 2019, DINA.

Revenu avant impôt					Revenu national après impôt				
Percentiles	Part du revenu attribuée à chaque groupe (%)				Percentiles	Part du revenu attribuée à chaque groupe (%)			
	1982	2019	Variation 1982-2019 (points de pourcentage)	Variation 1982-2019 (%)		1982	2019	Variation 1982-2019 (points de pourcentage)	Variation 1982-2019 (%)
0-49	22,1	18,3	-3,8	-17,0 %	0-49	25,7	25,8	0,1	0,3 %
50-89	49,9	47,8	-2,0	-4,1 %	50-89	48,9	45,7	-3,2	-6,5 %
90-99	21,8	23,8	2,0	9,3 %	90-99	20,1	20,4	0,3	1,5 %
Top 1 %	6,3	10,1	3,8	59,8 %	Top 1 %	5,3	8,1	2,8	53,4 %
Top 0,1 %	1,2	2,8	1,6	137,4 %	Top 0,1 %	0,8	2,1	1,3	152,5 %
Top 0,01 %	0,2	0,9	0,6	267,6 %	Top 0,01 %	0,1	0,6	0,5	374,8 %

Sur la base du revenu avant impôt, on constate que les parts respectives des bas revenus et ce que nous pourrions qualifier de « classe moyenne » (groupe 50-89) ont diminué dans le temps au profit des revenus plus élevés.^{15, 16} La part des bas revenus a diminué de 17 % pendant que celle de la classe moyenne a fondu de près de 4 %. Au cours de la même période, la part des revenus plus élevés a augmenté, de façon significative dans de 0,1 % et du 0,01 %.

Le portrait est passablement différent sur la base du revenu national après impôt. Si la part de la classe moyenne continue de marquer le pas de 1982 à 2019 (-6,5 %), elle a contribué à financer les programmes sociaux dévolus aux plus bas revenus pendant qu'au même moment, les plus riches ont continué de capter une part croissante de l'ensemble des revenus.

¹⁵ Il existe plusieurs façons de circonscrire la classe moyenne. Pour une discussion des mesures de la classe moyenne, voir DELORME, François, Suzie ST-CERNY et Luc GODBOUT (2014). *La classe moyenne au Québec s'érode-t-elle vraiment : Contour et évolution*. Document de travail 2014/04, Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques, Université de Sherbrooke.

¹⁶ Les indicateurs de la classe moyenne fondés sur les revenus médians permettent d'établir des comparaisons internationales relativement stables. Des vérifications de la robustesse montrent que le classement de juridictions varie peu lorsque l'on utilise différents seuils fondés sur des parts du revenu médian. Les parts du revenu que nous présentons ici sont généralement plus stables lorsque l'on utilise des seuils fondés sur les individus (déciles ou centiles de revenu) plutôt que des seuils fondés sur le revenu (fourchettes autour du revenu médian). Voir THEWISSEN, S. et al. (2018), "Rising Income Inequality and Living Standards in OECD Countries: How Does the Middle Fare?", *Journal of Income Distribution*, Vol. 27/2, <https://jid.journals.yorku.ca/index.php/jid/article/view/40351>.

Ces résultats pour le Québec sont corroborés pour une étude récente de Lajoie et Delorme (2023), sur la base des revenus fiscaux tirés des données DAL. Le Tableau 2 présente leurs résultats sur une base comparable au Tableau 1.

Tableau 2. Part du revenu annuel attribuée à différentes tranches de revenu, Québec, 1982 et 2019, Revenus fiscaux tirés des données DAL.

Revenu du marché					Revenu disponible				
Percentiles	Part du revenu attribuée à chaque groupe (%)				Percentiles	Part du revenu attribuée à chaque groupe (%)			
	1982	2019	Variation 1982-2019 (points de pourcentage)	Variation 1982-2019 (%)		1982	2019	Variation 1982-2019 (points de pourcentage)	Variation 1982-2019 (%)
0-49	13,0	11,6	-1,4	-10,8 %	0-49	20,9	22,5	1,6	7,7 %
50-89	54,7	50,0	-4,7	-8,6 %	50-89	52,8	48,0	-4,8	-9,1 %
90-99	32,3	38,4	6,1	18,9 %	90-99	26,3	29,4	3,1	11,8 %
Top 1 %	7,0	11,9	4,9	70,0 %	Top 1 %	5,2	8,6	3,4	65,4 %
Top 0,1 %	1,7	4,0	2,3	135,3 %	Top 0,1 %	1,2	2,9	1,7	141,7 %
Top 0,01 %		1,4			Top 0,01 %		1,0		

Source : Lajoie et Delorme (2023).

Ce phénomène de perte de vitesse de la classe moyenne par rapport aux autres tranches de revenus a été également bien documenté dans plusieurs autres juridictions.^{17, 18, 19}

Cette morosité de la classe moyenne depuis le début des années 1980 entretient la perception que le système économique actuel est aux « abonnés absents » pour la classe intermédiaire puisque celle-ci n'a pas, semble-t-il, bénéficié de la croissance économique de façon proportionnelle à sa contribution.

Les Figures 12 et 13 illustrent l'évolution des inégalités au Québec de 1982 à 2019. On constate que, sur la base du revenu national après impôt, la part du 1 % sur le 50 % inférieur a amorcé sa hausse à partir de 0,21 en 1982 pour culminer à 0,40 dans les années 2004-2007. Par la suite, le ratio a progressivement décliné jusqu'à ce qu'il atteigne 0,32 en 2021.

La forme de cette courbe ascendante, puis descendante, est essentiellement expliqué par le comportement du 1 % supérieur. En effet, pendant que le 50 % inférieur fait grosso modo du sur place sur toute la période (0,3 % de croissance de 1982 à 2019), le groupe du 1 % supérieur, quant à lui passe d'une croissance de 92,1 % de 1982 à 2007, pour ensuite chuter de 10,2 % de 2008 à 2021. Sur l'ensemble de la

¹⁷ Voir OCDE, « Sous pression : la classe moyenne en perte de vitesse », 2019.

¹⁸ Alich, A. et al., (2016), "Income Polarization in the United States", Fonds monétaire international, <https://www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2016/12/31/Income-Polarization-in-the-United-States-44031>

¹⁹ Hannon, P. (2019), « Shrinking Middle Class Threatens Global Growth, Stability », The Wall Street Journal, Avril 2019. <https://www.wsj.com/articles/shrinking-middle-class-threatens-global-growth-stability-11554922801>

période, la tranche du 1 % a accru sa part de 61,4 %. Les mêmes développements sont observés pour le Canada.

Figure 12. Évolution du ratio du top 1 % sur les 50 % inférieurs de la distribution des revenus après impôt entre 1982 – 2021, DINA.

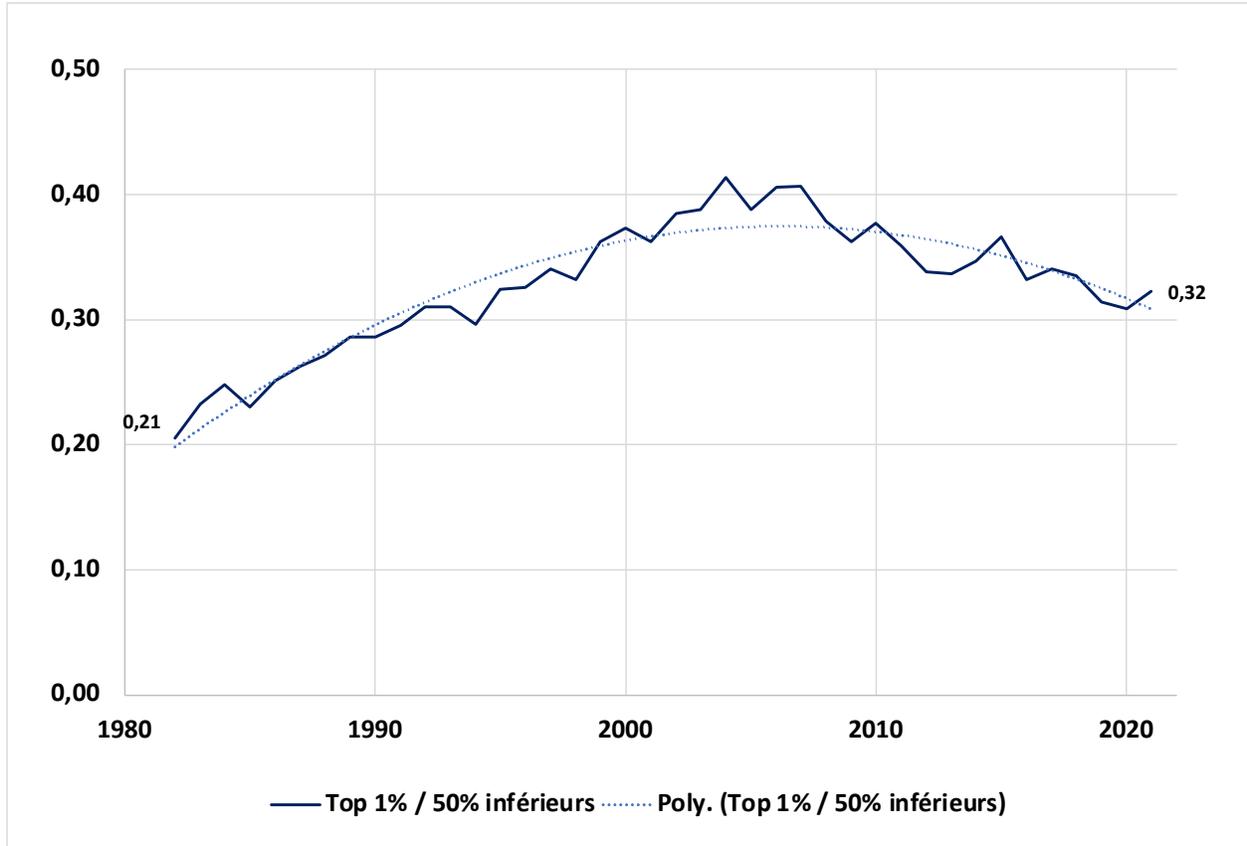
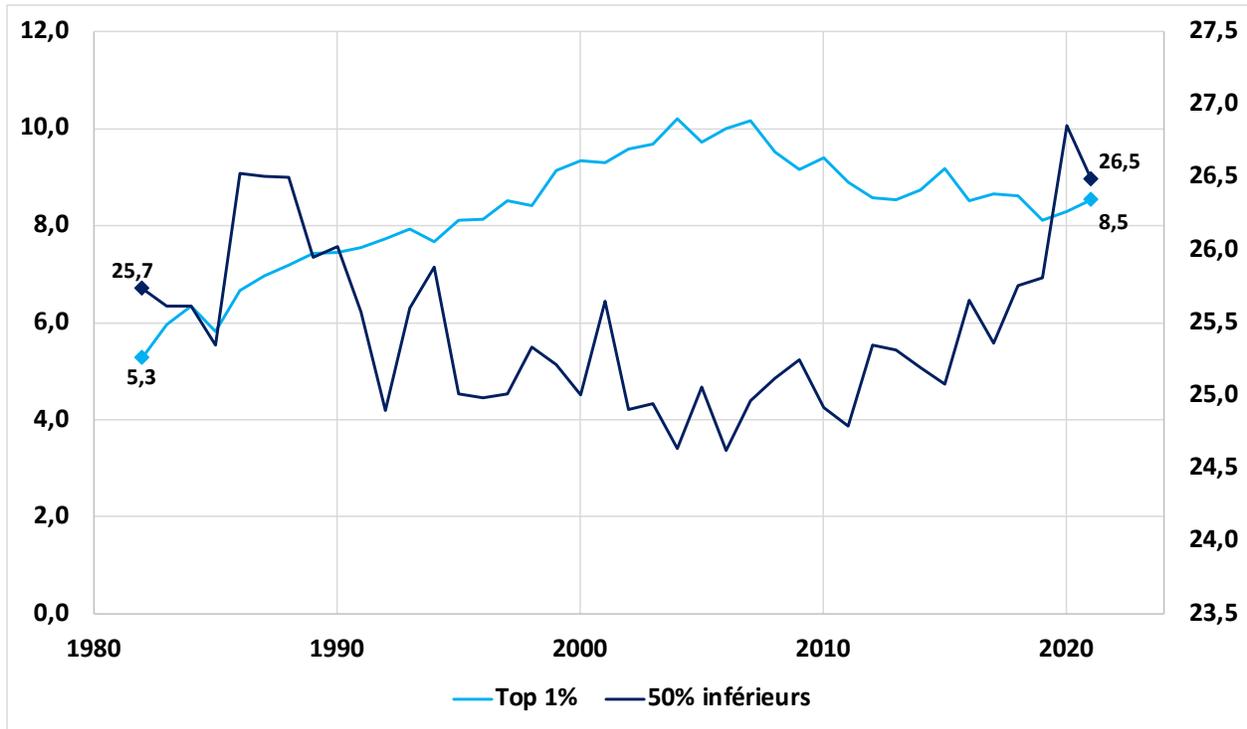


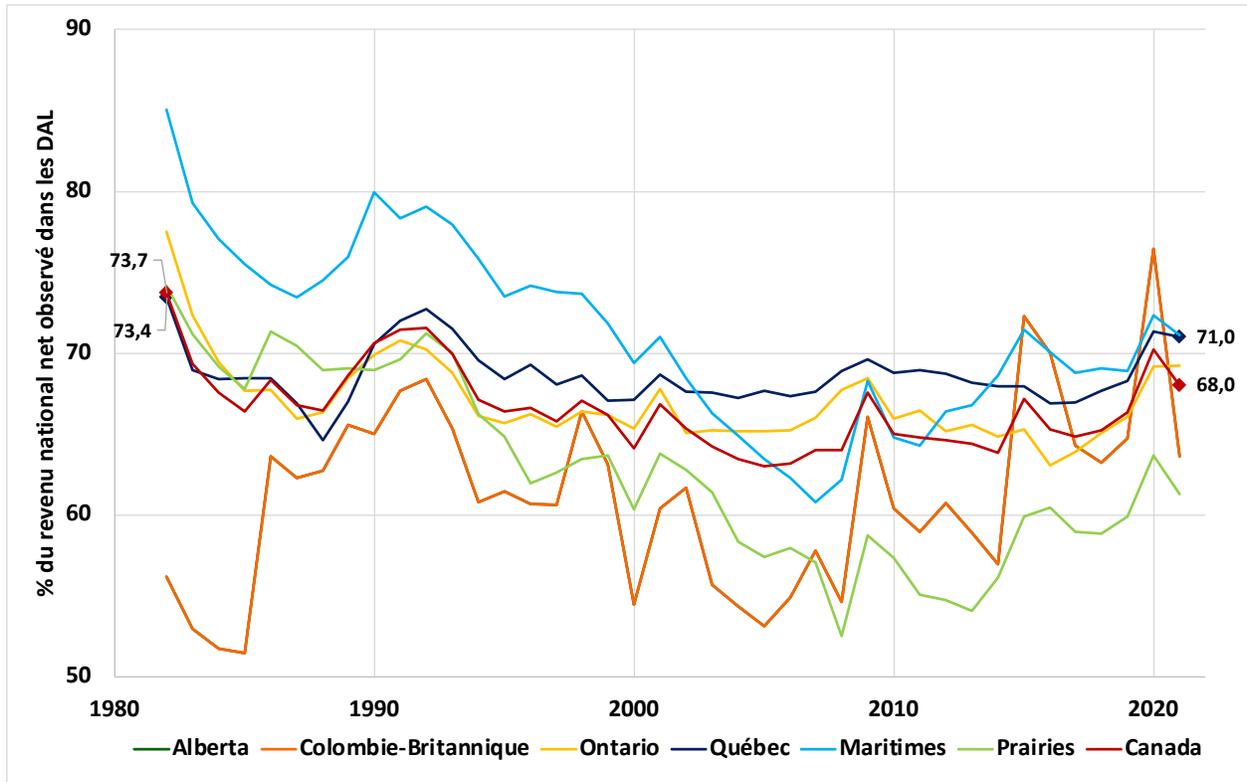
Figure 13. Évolution du 1 % supérieur et du 50 % inférieur de la distribution des revenus après impôt entre 1982 – 2021, DINA.



3.5 Comparaison avec les estimations des inégalités tirées des revenus fiscaux des données DAL

Au niveau provincial, l'utilisation de l'approche DINA affecte également les niveaux estimés des inégalités de revenus.

À l'image des résultats canadiens, entre 60 et 70 % du revenu seulement sont observés au niveau des provinces chaque année (voir Figure 14). La proportion du revenu observée dans les données DAL est relativement similaire d'une région à l'autre.

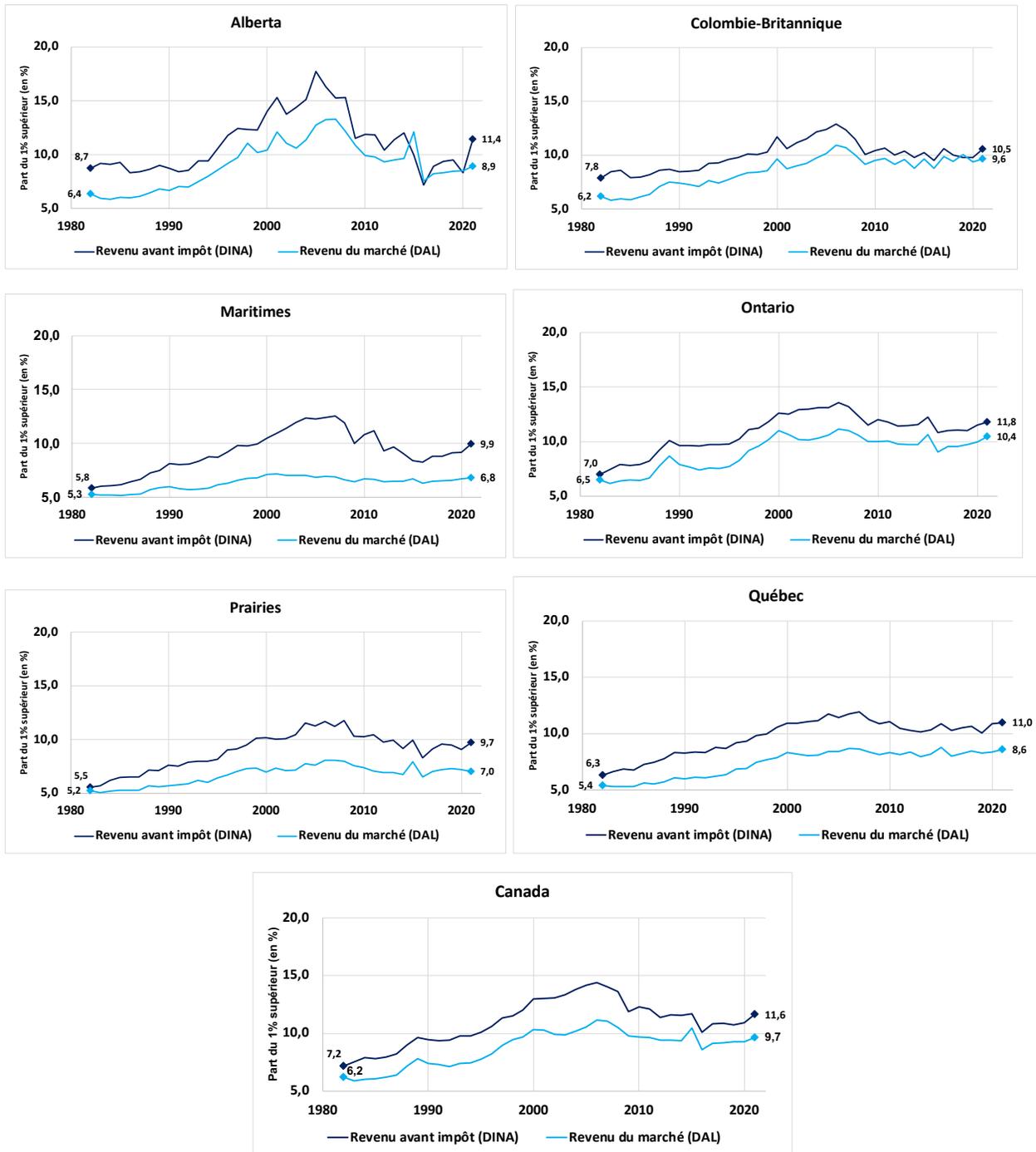
Figure 14. Proportion du revenu national net observé dans les données DAL par région, 1982 – 2021.

L'Alberta est un peu à part, avec la plus faible proportion de revenus observés jusqu'au milieu des années 2010, en raison de sa part de capital plus élevée. La part des Prairies dans les revenus observés a diminué entre les années 1980 et 2010, alors que la part du capital a augmenté, passant d'environ 17 % à plus de 30 %. La part du revenu observé dans les données DAL reflète souvent la part du revenu du capital. En effet, plus la part du revenu du capital est élevée, plus la part du revenu observé est faible et plus l'impact de l'approche DINA sur les mesures d'inégalités peut être important.

La Figure 15 présente une comparaison des estimations du 1 % le plus riche par région en utilisant le revenu national avant impôt et le revenu du marché à partir des tableaux des données DAL.

Pour presque chaque année et chaque région, les estimations utilisant le revenu national avant impôt sont supérieures à celles utilisant le revenu du marché à partir des tableaux des données DAL. La différence était la plus importante dans toutes les régions entre le début et le milieu des années 2000, lorsque les parts de capital ont monté en flèche.

Figure 15. Parts du 1 % le plus riche, utilisant le revenu avant impôt (DINA) par rapport au revenu du marché (DAL), par région, de 1982 – 2021.



3.6 Revenus de travail et revenus du capital

On peut aussi examiner les tendances des revenus du travail et du capital pour différentes catégories de revenu. Celles-ci peuvent aider à comprendre pourquoi les inégalités de revenus avant impôt ont augmenté

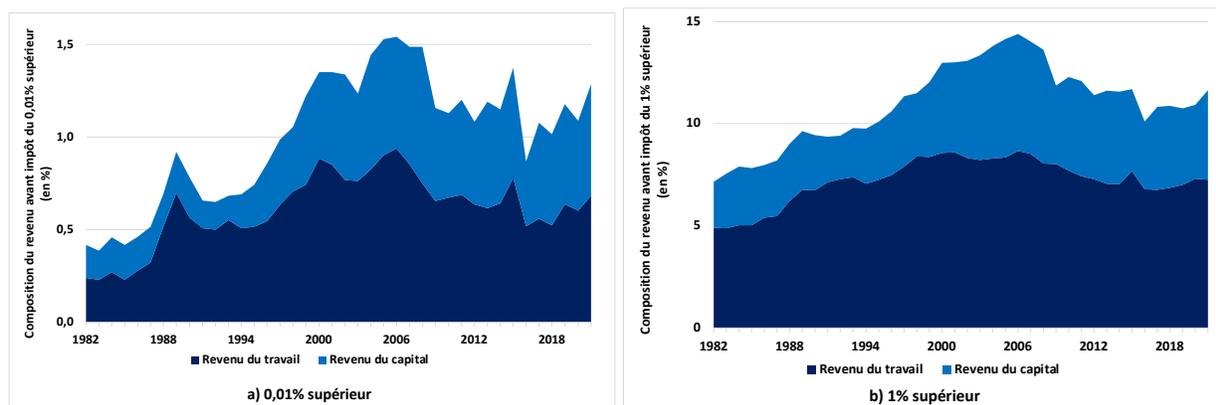
de manière aussi significative à partir des années 1980 jusqu'au milieu des années 2000, puis ont diminué depuis.

La Figure 16 présente la composition des parts des revenus avant impôt du 1 % et du 0,01 % le plus riche de 1982 à 2021. Au cours des années 1980 et au début des années 1990, ce sont les augmentations des revenus du travail qui ont contribué le plus à la croissance des revenus les plus élevés. De 1982 à 1998, la part des revenus du travail dans le revenu avant impôt du 1 % supérieur est passée de moins de 5 % à 8,4 %. Cette part a faiblement crû à 8,7 % en 2006, tandis que la part des revenus du capital dans le revenu avant impôt du 1 % supérieur a presque doublé passant de 3,1 % à 5,7 % entre 1998 et 2006, entraînant cette augmentation de la part du 1 %.

Cette évolution relative des revenus de travail et du capital corrobore les constats de Saez et Veall (2005), voulant que la concurrence sur le marché du travail pour les cadres supérieurs soit à l'origine de l'augmentation de la part des revenus les plus élevés jusqu'en 1998.

Cette explication ne permet toutefois pas d'expliquer l'augmentation de la part des revenus les plus élevés entre 1998 et 2006. L'explication de l'augmentation des inégalités au cours de cette période se trouve plutôt liée aux changements dans la répartition des revenus entre le travail et le capital, ainsi qu'à l'augmentation de la concentration des revenus du capital. Au cours de la période 1998 à 2006, la part des revenus du capital est passée de 16,6 % à 24,7 % (la deuxième part la plus élevée sur l'ensemble de la période, après 25,1 % en 2005).

Figure 16. Composition des revenus du travail et du capital du 1 % le plus riche et du 0,01 % le plus riche avant impôt, 1982 – 2021.



Au cours de la période d'accroissement des inégalités, et plus particulièrement entre 1998 et 2006, les revenus du capital sont devenus de plus en plus concentrés. Au début des années 1980, le 1 % le plus riche ne gagnait que 12 à 13 % des revenus du capital. En 1998, ce pourcentage est passé à 18,6 %, puis à 23,3 % en 2006. Cette augmentation de la concentration des revenus du capital s'est faite presque entièrement au détriment des 50 % de salariés les plus modestes – leur part de revenu du capital est passée de 21 % à 23 % au milieu des années 1980 à seulement 16,5 % en 2006.

Ces tendances sont relativement constantes d'une province à l'autre, ce qui indique qu'elles ont été induites par des politiques et des facteurs fédéraux.

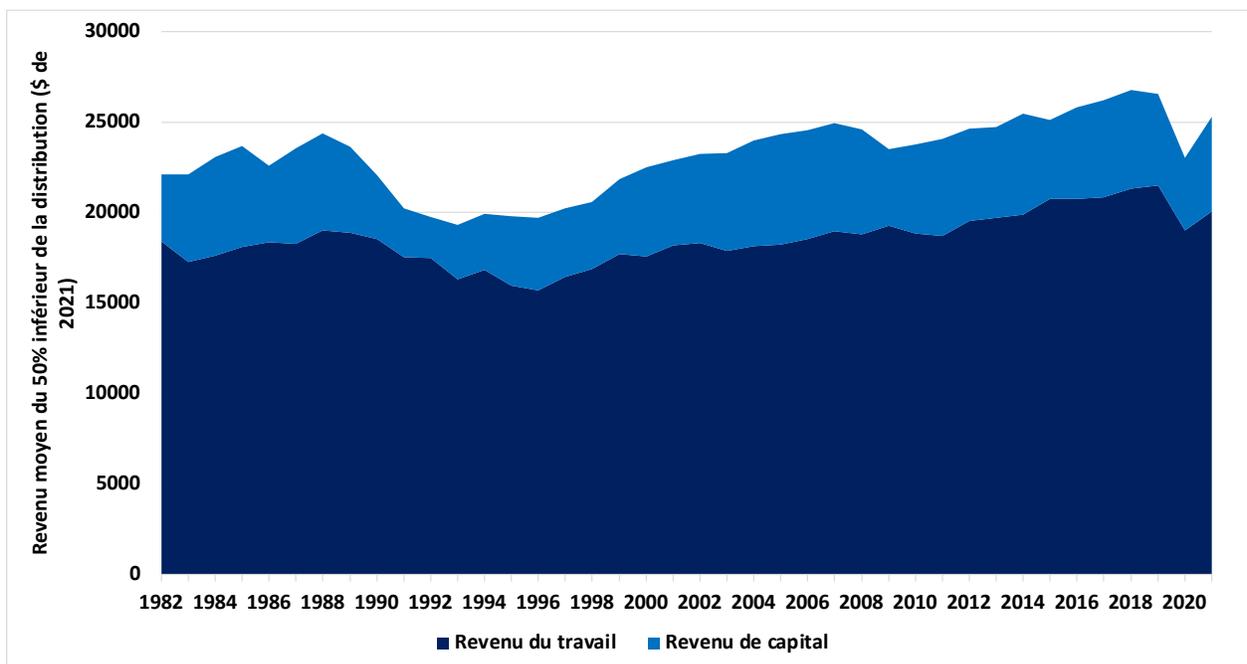
Il est possible que cette évolution des revenus du capital soit d'une part, attribuable aux développements au chapitre du pouvoir de négociation entre les syndicats et le patronat et, d'autre part, à des forces singulières du marché mondial qui ont généré des profits importants dans les secteurs de la finance et des assurances, ainsi que ceux du pétrole et du gaz au cours de la période allant du début au milieu des années 2000.

L'augmentation de la part des revenus du capital au début des années 2000, en particulier, est principalement due à l'Alberta, où la part du capital a atteint 36 % en 2006.

Depuis 2006, le déclin des revenus du capital et du travail a contribué à la diminution de la part des revenus les plus élevés. Entre 2006 et 2021, la part des revenus du travail avant impôt du 1 % supérieur a diminué de 1,4 point de pourcentage et celle des revenus du capital de 1,3 point de pourcentage. Cette évolution a coïncidé avec le retour de la part des revenus du capital à des niveaux gravitant autour de 19 % à 22 %, ce qui correspond aux niveaux observés dans les années 1980.

Dans la moitié inférieure de la distribution, où les revenus du capital sont beaucoup moins importants, la baisse des parts de revenus avant impôt jusqu'au milieu des années 2000 a été alimentée par la stagnation ou, au début des années 1990, par la baisse (en termes réels) des revenus du travail (voir figure 17). Le revenu moyen du capital a augmenté pour les 50 % les plus pauvres entre 1982 et 2006, tandis que le revenu moyen du travail est resté inchangé. De 2006 à la pandémie, les revenus du travail ont augmenté pour les 50 % les plus pauvres, ce qui a entraîné une légère augmentation de la part des revenus avant impôt.

Figure 17. Revenus moyens du travail et du capital des 50 % les plus pauvres, 1982 – 2021.



3.7 La pandémie de COVID-19 et l'intervention du Canada

Jusqu'à présent, nous avons principalement examiné les tendances en matière d'inégalités au cours des 40 dernières années, en distinguant l'augmentation jusqu'au milieu des années 2000 et la baisse moins importante qui a suivi.

Dans cette section, nous nous concentrons sur les années 2020 et 2021 en particulier pour évaluer l'impact de la pandémie de COVID-19 et des programmes gouvernementaux mis en œuvre par la suite, sur les inégalités des revenus au Canada.

L'année 2020 a été particulièrement unique en ce sens qu'il s'agit de la seule année où l'on observe une divergence significative dans les tendances des inégalités avant et après impôt.

Les revenus moyens avant impôt ont diminué dans toute la distribution des revenus en 2020, les travailleurs ayant été licenciés ou ayant réduit leurs heures de travail en réponse à la pandémie de COVID-19.

Les travailleurs à faible revenu ont été les plus touchés : le revenu moyen avant impôt des 50 % les plus pauvres a chuté de 13 % en 2020. Ceci a contribué à une augmentation des inégalités avant impôt en 2020, avec une baisse de la part des 50 % les plus pauvres et une augmentation de la part du 1 % le plus riche.

En réponse à la pandémie et aux fermetures d'entreprises qui en ont découlé, le gouvernement fédéral a mis en place d'importants programmes sociaux temporaires, notamment la Prestation canadienne d'urgence (PCU), afin de soutenir les travailleurs (et les entreprises) touchés par la pandémie. Ces programmes ont fourni jusqu'à 2 000 \$ par mois aux travailleurs dont l'emploi a été affecté par la pandémie, ce qui, dans certains cas, était supérieur à ce que les travailleurs gagnaient avant la pandémie.

En conséquence, les revenus disponibles après impôt ont augmenté pour toutes les catégories de revenus en 2020, l'augmentation la plus importante revenant aux 50 % les plus pauvres.

Ainsi, bien que les inégalités avant impôt aient augmenté en 2020, les inégalités après impôt ont diminué en raison de l'augmentation significative, mais ponctuelle, des transferts gouvernementaux.

Ces deux tendances se sont inversées en 2021. En 2021, de nombreux programmes d'aide publique ont été supprimés, ce qui a contribué à une baisse de 0,8 point de pourcentage de la part du revenu après impôt des 50 % les plus pauvres, même si la part avant impôt a rebondi avec la reprise de l'emploi.

Le taux de pauvreté officiel du Canada, qui était passé de 10,3 % en 2019 à 6,4 % en 2020, a rebondi à 7,4 % en 2021 et rebondira présumément en 2022, étant donné que certains programmes d'aide reliés à la pandémie étaient encore disponibles en 2021.²⁰

À l'autre extrémité de la distribution des revenus, les revenus avant et après impôt des 1 % les plus riches se sont entièrement rétablis en 2021. La part globale des revenus avant impôt des 1 % les plus élevés a augmenté, passant de 10,8 % en 2019 à 11,6 % en 2021, et la part des revenus après impôt a augmenté, passant de 7,0 % à 7,3 %.

²⁰ Source : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/cv.action?pid=1110013501>

L'augmentation de la part des 1 % les plus riches est en grande partie due à l'augmentation des revenus du capital des 1 % les plus riches en 2021, qui ont augmenté de 13 % par rapport à 2019, atteignant ainsi leur niveau le plus élevé depuis 2014.

Cela est directement lié aux niveaux records des bénéfices des entreprises en 2021 (qui ont depuis été dépassés par 2022).²¹ La recherche a également démontré que ces bénéfices records ont contribué au niveau élevé de l'inflation en 2021, qui a eu un impact disproportionné sur les Canadiens à faible revenu.^{22,23}

Ces éléments suggèrent que l'augmentation des revenus après impôt au bas de l'échelle n'a pas persisté. En revanche, l'emploi a également rebondi depuis la pandémie, ce qui suggère que les revenus avant impôt au bas de l'échelle ont recommencé à augmenter.

En 2021 et 2022, le Canada a enregistré des niveaux records de profits corporatifs.²⁴ Les bénéfices des entreprises profitent de manière disproportionnée aux personnes les mieux rémunérées, ce qui laisse supposer que les revenus les plus élevés ont également connu un fort rebond depuis 2020.

L'expérience de la pandémie de COVID-19 démontre le pouvoir qu'a la politique fédérale d'affecter la distribution des revenus – l'inégalité des revenus après impôt a diminué en 2020 en raison des programmes de transfert mis en œuvre par le gouvernement fédéral. Cependant, comme ces mesures étaient temporaires, la baisse des inégalités que le Canada a connue en 2020 était également temporaire.

3.8 Les inégalités au Canada dans un contexte international

Un avantage important de l'approche DINA pour évaluer les inégalités de revenus est que, en utilisant une définition homogène du revenu, elle produit des estimations qui sont davantage comparables entre les pays que celles basées sur le revenu fiscal.

Les Figures 18 et 19 présentent les parts du 1 % et du 10 % les plus riches, respectivement, du Canada, du Québec, des États-Unis, de la France, de la Grande-Bretagne et de l'Australie.

Il s'agit de juridictions pour lesquelles le Laboratoire sur les inégalités mondiales possède des estimations de qualité relativement élevée, basées sur des données fiscales et des comptes nationaux.

Nos estimations des inégalités placent le Québec et le Canada en milieu de peloton de ces pays comparés. Les parts afférentes aux États-Unis sont beaucoup plus élevées que celles du Québec et du Canada, qui ont des parts du 1 % et du 10 % relativement similaires à celles de la Grande-Bretagne. La France et l'Australie ont toutes deux des niveaux d'inégalités (mesurées par les parts du 1 %) inférieurs à ceux du Canada et du Québec.

²¹ Source : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/en/cv.action?pid=3610011701>

²² Source : https://centreforfuturework.ca/wp-content/uploads/2022/10/CLC_Inflation_Report_EN.pdf

²³ Source : https://scholarworks.umass.edu/econ_workingpaper/343/

²⁴ Source : <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/en/cv.action?pid=3610011701>

Figure 18. Part du revenu national avant impôt du 1 % le plus riche au Canada et dans les pays comparables, 1982 – 2021.

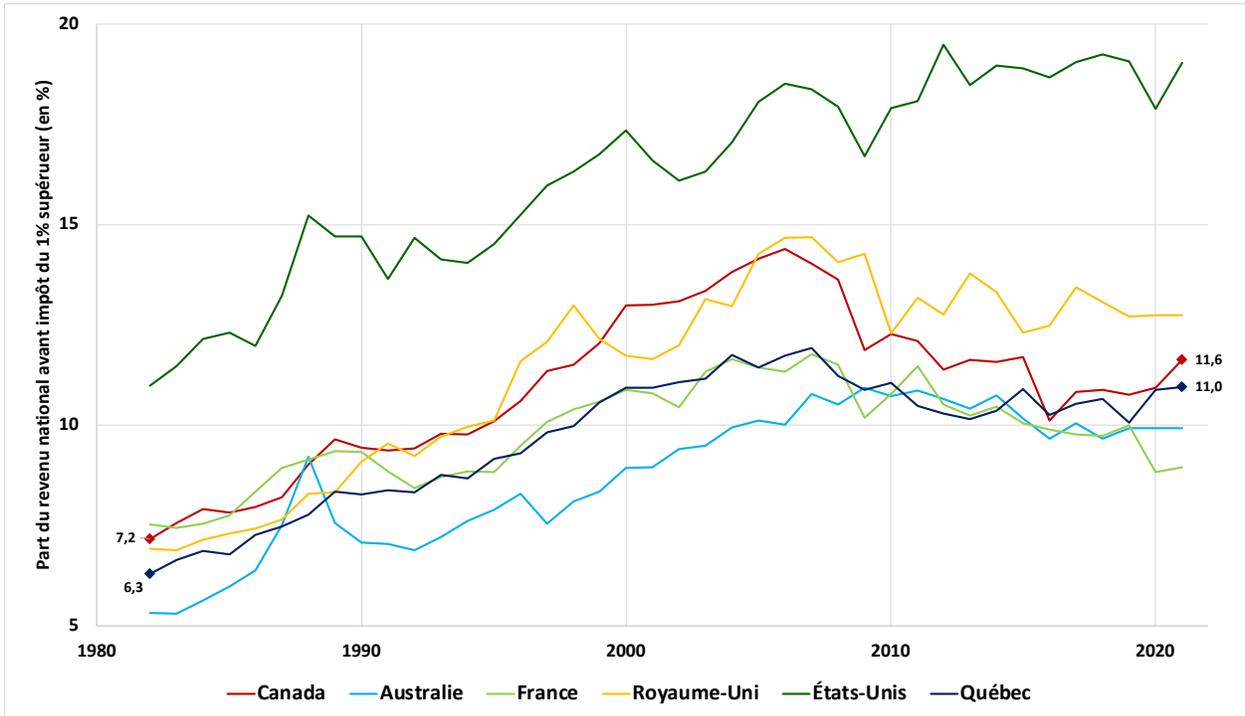
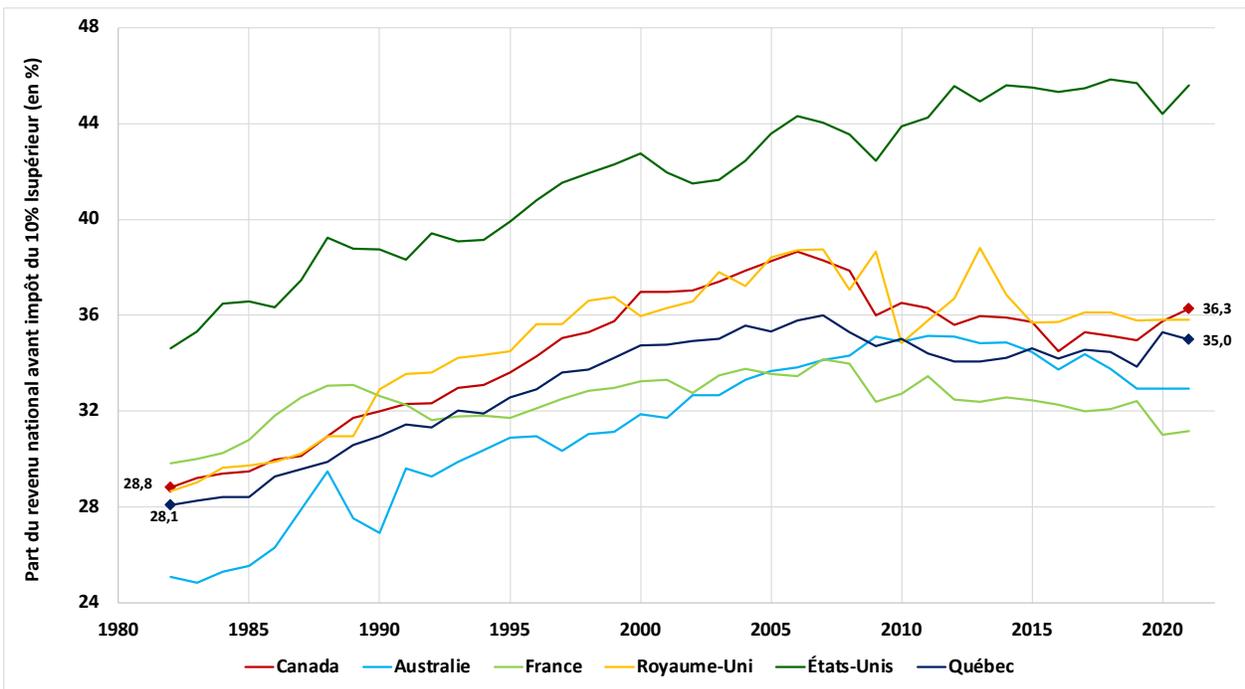


Figure 19. Part du revenu national avant impôt des 10 % les plus riches au Canada et dans les pays comparables, 1982 – 2021.



CONCLUSION

La méthodologie DINA fournit de nouvelles informations sur l'évolution des inégalités de revenus au Canada et dans ses provinces depuis 1982. Plus particulièrement, les parts détenues par les revenus les plus élevés sont plus importantes que celles calculées à partir des données fiscales, car ces dernières excluent les non-déclarants et ne tiennent pas compte des profits non distribués des entreprises.

Cette comparaison permet d'estimer l'effet du passage des inégalités selon les revenus fiscaux tirés des données DAL aux inégalités selon le revenu national, qui distribue l'ensemble du revenu national aux individus.

Les estimations traditionnelles des inégalités ont particulièrement sous-estimé les inégalités au milieu des années 2000, lorsque la part des revenus du capital a connu une augmentation substantielle, ce qui signifie qu'une part moindre du revenu national net était observable dans les données fiscales.

Dans l'ensemble, les résultats confirment les recherches empiriques antérieures, suggérant que les inégalités de revenus ont augmenté considérablement de 1982 jusqu'au milieu des années 2000 et qu'elles ont diminué depuis la crise financière.

L'augmentation de la part du revenu avant impôt des 10 % et des 1 % les plus riches depuis 1982 s'est faite en grande partie au détriment des 50 % les plus pauvres, bien que cet effet soit plus faible pour la distribution après impôt parce que le système d'imposition et de transfert est devenu plus progressif. Les résultats montrent que ces effets ont été les plus forts en Alberta, où les inégalités ont été les plus volatiles et semblent être liées aux profits de l'industrie pétrolière et gazière.

Les inégalités au Canada ont suivi des tendances similaires d'une région à l'autre, ce qui suggère l'existence d'une force motrice commune. Au cours des années 1980 et 1990, l'augmentation des inégalités était due à l'accroissement des inégalités des revenus du travail, ce qui pourrait s'expliquer par une concurrence accrue sur le marché du travail pour les cadres supérieurs, l'externalisation des emplois de la classe moyenne et la baisse des taux de syndicalisation.

Cependant, l'augmentation de la part des revenus les plus élevés au niveau national entre 1998 et 2006 est attribuable à l'augmentation de la part des revenus du capital et à la concentration croissante des revenus du capital. Ce sont les résidents de l'Alberta qui ont été les premiers à en profiter, en raison de la montée en flèche des bénéfices tirés de l'exploitation du pétrole et du gaz. Cette période d'accroissement des inégalités ne peut s'expliquer par les mêmes raisons que pendant les années 1980 et le début des années 1990.

Le Québec n'est plus l'une des régions où les inégalités des revenus avant impôt sont les plus faibles, car les inégalités ont encore diminué dans d'autres régions depuis la crise financière de 2008. Cependant, le Québec continue d'avoir les inégalités les plus faibles sur la base du revenu après impôts révélant que le système d'imposition et de transfert le plus progressif des six régions.

Dans le contexte québécois, l'étude se penche également sur la classe moyenne. On en conclut que la tranche de revenu intermédiaire a subi une baisse continue, sur la base du revenu disponible. Ce déclassement de la classe moyenne au Québec (-6,5 % sur la période 1982 à 2019), que l'on observe également dans plusieurs pays, et que certains ont appelé le « piège » de la classe moyenne (le « *middle*

income trap » en anglais), a contribué à assurer une faible croissance des revenus de 0,3 % de la tranche de revenus inférieurs sur la même période. Dans le même temps, le 1 % supérieur augmentait sa part de près de 53 %, le 0,1 % supérieur de 153 % tandis que le 0,01 supérieur voyait sa part relative de l'ensemble des revenus augmenter de près de 375 %.

L'année 2020 a été une année atypique pour les inégalités de revenus au Canada, avec une augmentation des inégalités de revenus avant impôt coïncidant avec une diminution des inégalités de revenus après impôt. Toutefois, ces tendances se sont inversées en 2021, les bénéfiques records des entreprises ayant entraîné une augmentation des revenus les plus élevés.

Cela dit, l'expérience de 2020 révèle le pouvoir des politiques publiques pour la réduction des inégalités de revenus après impôt. Toutefois, l'atteinte d'une répartition équitable des revenus nécessitera également la prise de mesures pour remédier aux inégalités avant impôt.

RÉFÉRENCES

- Berman, E., Bound, J., et Machin, S. (1998). Implications of Skill-Biased Technological Change: International Evidence*. *The Quarterly Journal of Economics*, 113(4), 1245–1279. <https://doi.org/10.1162/003355398555892>
- Blanchet, T., Chancel, L., Flores, I., et Morgan, M. (2021). *Distributional National Accounts Guidelines* (WID Working Paper, p. 186).
- Card, D., Lemieux, T., et Riddell, W. C. (2004). Unions and wage inequality. *Journal of Labor Research*, 25(4), 41.
- Fortin, N., Green, D. A., Lemieux, T., Milligan, K., et Riddell, W. C. (2012). Canadian Inequality: Recent Developments and Policy Options. *Canadian Public Policy*, 38(2), 121–145. <https://doi.org/10.3138/cpp.38.2.121>
- Galarneau, D., et Fecteau, E. (2014). *The ups and downs of minimum wage* (Insights on Canadian Society 75-006-X; p. 14). Statistics Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/75-006-x/2014001/article/14035-eng.htm>
- Garbinti, B., Goupille-Lebret, J., et Piketty, T. (2018). Income inequality in France, 1900–2014: Evidence from Distributional National Accounts (DINA). *Journal of Public Economics*, 162, 63–77. <https://doi.org/10.1016/j.jpubeco.2018.01.012>
- Lajoie, C., et Delorme, F. (2023). *Les inégalités au Québec revisitées—Remettre le Gini dans sa bouteille* (Rapport 2023-14). Chaire en fiscalité et en finances publiques, Université de Sherbrooke.
- Lemieux, T., et Riddell, W. C. (2015). Who Are Canada’s Top 1 Percent? In D. Green, W. C. Riddell, et F. St-Hilaire (Eds.), *Income inequality: The Canadian Story* (p. 54). Institute for Research on Public Policy.
- Osberg, L. (2020). *Policy Regimes, Income Inequality and Growth in Canada since 1946* (Working Paper 2020–04; p. 25). Dalhousie University. <https://wp.economics.dal.ca/RePEc/dal/wpaper/DalEconWP2020-04.pdf>
- Piketty, T. (2014). *Capital in the Twenty-First Century*. Harvard University Press.
- Piketty, T., Saez, E., et Zucman, G. (2018). Distributional National Accounts: Methods and Estimates for the United States. *The Quarterly Journal of Economics*, 133(2), 553–609. <https://doi.org/10.1093/qje/qjx043>
- Robson, J., et Schwartz, S. (2020). Who Doesn’t File a Tax Return? A Portrait of Non-Filers. *Canadian Public Policy*, 46(3), 323–339. <https://doi.org/10.3138/cpp.2019-063>
- Saez, E., et Veall, M. R. (2005). The Evolution of High Incomes in Northern America: Lessons from Canadian Evidence. *American Economic Review*, 95(3), 831–849. <https://doi.org/10.1257/0002828054201404>
- Saez, E., et Zucman, G. (2016). Wealth Inequality in the United States since 1913: Evidence from Capitalized Income Tax Data. *The Quarterly Journal of Economics*, 131(2), 519–578. <https://doi.org/10.1093/qje/qjw004>
- Xuereb, S. (2022). Worker power, rent-seeking and income inequality in Canada: A sector-level analysis (Working Paper 2022/11). World Inequality Lab.